



Le procès Sepur Zarco

Un cas emblématique pour la justice des femmes autochtones victimes de violences durant le conflit armé interne



Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des groupes ou des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique.

Le procès Sepur Zarco.

Un cas emblématique pour la justice des femmes autochtones victimes de violences durant le conflit armé interne.

© ASFC, 2016.

Avocats sans frontières Canada

825, rue Saint Joseph Est, bureau 230 Québec (Québec), G1K 3C8, Canada info@asfcanada ca

Abogados sin fronteras Canadá en Guatemala

1a. calle 5-51 zona 2 Ciudad de Guatemala

asfcanada.ca

Crédits photos :

Mujeres Transformando el Mundo (Photo de couverture) Alexandra Billet et Aldo Fernandez Comparini

ASFC tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la rédaction et à la révision du présent rapport : Alexandra Billet et Marie -Audrey Girard avec la collaboration de Cynthia Benoist, Edouard Delaplace et Orsolya Kizer.

Le présent rapport a été réalisé par Avocats sans frontières Canada (ASFC) dans le cadre des projets Lutte contre l'impunité face aux violences faites aux femmes et autres graves violations des droits humains au Guatemala et Protection des droits des enfants, femmes et collectivités vulnérables, tous deux réalisés grâce à l'appui financier du gouvernement du Canada accordé par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.



Le procès Sepur Zarco

Un cas emblématique pour la justice des femmes autochtones victimes de violences durant le conflit armé interne

1er février – 2 mars 2016 Guatemala

Table des matières

Introduction	4
Partie I: Comprendre le cas	6
Le conflit armé guatémaltèque : contexte historique	10 12
Partie II: Le procès	17
Partie III: Jugement et réparations Le jugement	51
Les réparations	53
Conclusion	57

Introduction

En 2014, dans le cadre d'un projet financé par le ministère des Affaires étrangères de la Norvège, Avocats sans frontières Canada (ASFC) a organisé un séminaire sur la violence sexuelle en contexte de conflit armé, ainsi que des séances de travail avec une experte en droit international et justice transitionnelle. Ces activités ont été les premières collaborations avec l'Alliance brisant le silence et l'impunité, organisation composée des victimes qui se sont constituées partie civile dans le cadre du procès « Sepur Zarco ».

Sepur Zarco est une communauté de l'Est du Guatemala majoritairement autochtone transformée en base réservé à la « détente » des militaires durant le conflit armé interne qui s'est déroulé dans le pays de 1960 à 1996. Après que les hommes de la communauté eurent été arrêtés puis victimes de disparition forcée, les femmes de la communauté ont été réduites à l'esclavage, étant violées de manière répétée, individuellement ou en groupe. Quinze femmes de Sepur Zarco ayant porté plainte devant un tribunal de première instance du département d'Izabal, le procès Sepur Zarco mettait en cause deux militaires, le lieutenant Reyes Girón et le militaire Valdez Asig, accusés de violence sexuelle, d'esclavage sexuel, d'esclavage domestique et de traitements cruels, inhumains et dégradants constitutifs de crimes contre les devoirs de l'humanité en vertu de la loi guatémaltèque et de crimes de guerre en vertu du droit international, ainsi que d'homicides et de disparitions forcées.

En 2015-16, dans le cadre du projet Lutte contre l'impunité face aux violences faites aux femmes et autres graves violations des droits humains au Guatemala financé par Affaires mondiales Canada, ASFC a apporté son soutien à des organisations guatémaltèques de la société civile dans leur lutte contre l'impunité et en faveur des droits des femmes, et spécifiquement des femmes autochtones. ASFC a ainsi eu le privilège d'appuyer à nouveau l'Alliance brisant le silence et l'impunité pour la préparation du procès Sepur Zarco, notamment en accompagnant les victimes et leurs représentantes tout au long des audiences, en observant le processus judiciaire et en donnant de la visibilité au procès à l'échelle internationale grâce à la production de différents documents d'information en français et en anglais.

Le 26 février 2016, ASFC a salué le jugement rendu par le Tribunal de Haut Risque A et célébré la victoire des victimes dans la lutte contre l'impunité. Le Tribunal a en effet reconnu le lieutenant Reyes Girón et le militaire Valdez Asig coupables et les a condamnés respectivement à 120 années d'emprisonnement pour crimes contre les devoirs de l'humanité et homicides et à 240 années d'emprisonnement pour crimes contre les devoirs de l'humanité et disparitions forcées. Exemplaire, le jugement rendu reconnaît non seulement que la base militaire de Sepur Zarco et ses alentours ont été le théâtre de nombreuses violations graves des droits humains durant le conflit armé qu'a connu le Guatemala, mais affirme également que « des crimes de cette nature ne doivent jamais plus se reproduire » et que la reconnaissance de la vérité aide à la guérison de la société guatémaltèque.

Étape importante pour la reconnaissance des crimes sexuels envers les femmes pendant le conflit armé au Guatemala, ce jugement, à n'en pas douter, ouvrira la voie dans les prochaines années à d'autres cas similaires pour que la justice soit finalement rendue.

La présente publication se veut un outil de compréhension et de sensibilisation sur le cas Sepur Zarco et sur la violence contre les femmes et les femmes autochtones, mais il se veut aussi un hommage au courage de ces femmes qui font l'Histoire.

La première partie est dédiée à la compréhension du cas et du contexte socio-historique. La seconde partie témoigne du déroulement, jour après jour, du procès Sepur Zarco. Ce format permet de s'immerger totalement dans le procès, d'en comprendre les dynamiques, les enjeux juridiques ainsi que les apports du litige stratégique et féministe de ce cas.

Le cas Sepur Zarco est emblématique à plusieurs titres. D'abord parce qu'il s'agit du premier jugement au Guatemala qui se focalise avant tout sur des crimes de violence sexuelle durant le conflit armé interne, ainsi que du premier cas d'esclavage sexuel et domestique entendu par une cour nationale. Ensuite parce que les voix des femmes victimes du conflit armé guatémaltèque, trop souvent tues, ont été entendues haut et fort et reconnues devant les institutions judiciaires du pays. C'est là le résultat de la volonté inébranlable des femmes qui ont pris part au processus, et du travail continu et engagé des organisations de la société civile qui ont ouvert la voie au dévoilement de cette vérité.

Après plus de trois décennies de souffrance, de courage et de combat, les femmes de Sepur Zarco ont tracé le chemin de la justice et de la dignité pour l'ensemble des femmes du Guatemala, de l'Amérique latine et du monde.

Pascal Paradis Directeur général

Partie I: Comprendre le cas

Sepur Zarco est une communauté de l'Est du Guatemala, majoritairement autochtone Maya Q'eqchi, qui a été particulièrement touchée par les opérations militaires durant le conflit armé interne (1960-96). La région a vu s'établir six bases militaires au début des années 1980, chacune ayant une fonction spécifique. La base militaire de Sepur Zarco, quant à elle, servait de lieu de repos et de «détente » aux militaires. Les femmes, toutes d'origine autochtone, y étaient forcées d'effectuer les tâches ménagères et étaient violées de manière répétée par des militaires, individuellement ou en groupe.

LE CONFLIT ARMÉ GUATÉMALTÈQUE: CONTEXTE HISTORIQUE

Origines. De 1960 à 1996, le Guatemala connaît un conflit armé interne dont les origines remontent à l'élection de Jacobo Arbenz à la présidence du pays en novembre 1950. En 1952, ce dernier entame une réforme agraire basée sur la nationalisation et la redistribution des terres cultivables non exploitées, notamment celles appartenant à la compagnie américaine United Fruit Company. Cette politique, jumelée à d'autres mesures perçues comme influencées par la pensée communiste, mène à la préparation, par la Maison-Blanche et la CIA, d'une opération qui aboutira en 1954 à l'exil d'Arbenz et à l'installation d'un régime militaire dirigé par le Colonel Carlos Castillo Armas. En 1958, le Colonel Armas est assassiné et le Général Ydígoras Fuentes prend les commandes du pays. En réponse aux règles dictatoriales

imposées par ce régime, de jeunes officiers rebelles et des paysans se révoltent et prennent les armes en 1960. C'est le début d'une guerre civile qui durera 36 ans.

Ce conflit interne s'est développé dans le contexte de la guerre froide. La « doctrine de sécurité nationale» et celle de « l'ennemi intérieur », qui trouvent leurs origines aux États-Unis, ont été implantées en Amérique latine et ont été utilisées par les gouvernements pour contrôler la population civile, notamment au Guatemala. La doctrine selon laquelle il existait un ennemi lié au communisme à l'intérieur du pays, menaçant la stabilité étatique, un ennemi devant être découvert et éliminé à tout prix, faisait partie des enseignements militaires et de la politique d'État appliquée pendant le conflit armé. L'application de cette doctrine a mené à des abus et de graves violations des droits humains (tortures, disparitions forcées, viols, etc.). Le concept d'« ennemi intérieur » était tellement vaste que l'ensemble de la population civile était prise pour cible en particulier les étudiants, les syndicalistes, les paysans, les autochtones (mayas) ainsi que les dirigeants politiques et sociaux.

En 1978, Fernando Romeo Lucas Garcia est élu Président du Guatemala. C'est au cours de son mandat que sont commis les premiers grands massacres contre la population autochtone. En 1982, le Général José Efraín Rios Montt arrive au pouvoir après un coup d'État et met sur pied les Patrouilles d'autodéfense civiles (PAC), milices civiles créées pour lutter contre la guérilla. Le Général Ríos Montt met alors en action sa politique de la « terre brûlée », menant à la destruction complète de

certains villages et à de nombreuses graves violations des droits humains.

Le 29 décembre 1996, la signature des Accords de paix met officiellement fin au conflit armé.

Violations des droits humains. Le 23 juin 1994, un accord permet la création de la Commission d'éclaircissement historique (CEH) afin de faire la lumière sur les violations des droits humains qui ont marqué le conflit armé interne au Guatemala. Dans son rapport «Mémoire du silence», rendu public le 25 février 1999, la CEH dépeint un État guatémaltèque autoritaire, exclusif et raciste. (Pour plus d'informations, voir Guatemala: Memoria del Silencio, Informe de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico, Ciudad de Guatemala, février 1999.) La CEH affirme aussi que l'État n'a pas hésité, face aux mouvements de revendication, à recourir à une violence excessive et à la terreur afin de maintenir le contrôle social. Le rapport qualifie d'actes de génocide les violations des droits humains perpétrées par l'armée contre certains groupes ethniques et impute aux différentes forces de sécurité de l'État la responsabilité de 93% des violations commises durant la guerre civile, 4% étant imputées à des forces non identifiées et 3% à la guérilla.

Le bilan du conflit armé est estimé par la CEH à plus de 200 000 morts, 45 000 disparitions forcées et 1 000 000 de déplacés internes.

Violences contre les femmes. Le rapport de la CEH fait également état des violences commises contre les femmes et de l'usage systématique des violences sexuelles comme arme de guerre, en particulier entre 1980 et 1984.

Selon les chiffres de la CEH, environ 88% des femmes victimes de violences sexuelles étaient d'origine Maya (K'iche', Q'anjob'al, Mam, Q'eqchi', Ixil, Chuj et Kaqchikel). Toujours selon ce rapport, qui se base sur les informations et les témoignages disponibles au moment de sa rédaction, les femmes les plus touchées étaient des adultes entre 18 et 60 ans (environ 60%) suivies de fillettes et jeunes filles entre 0 et 17 ans (35%) et enfin des femmes âgées de plus de 60 ans (3%). À partir des témoignages reçus, la CEH a pu établir que de nombreuses victimes étaient enceintes lors de la commission des crimes.

La participation des membres de l'armée a été recensée dans la grande majorité des cas de violences sexuelles répertoriées et est évaluée à 89%, la participation des PAC est évaluée à 15% et celle des auxiliaires militaires à 11%. Les témoignages recueillis indiquent également la responsabilité intellectuelle de militaires de plus haut rang.

A l'époque, le rapport de la CEH parlait déjà de « violence de genre », considérant les violences sexuelles comme des « actes de pouvoir exercés de manière violente contre des personnes considérées inférieures par leur genre ». Le rapport dénonce également la pratique massive et systématique des violences sexuelles qui faisait partie de l'entraînement de l'armée guatémaltèque. Le rapport de la CEH¹ fait état en détail des atrocités commises contre les femmes et de la cruauté dont ont fait preuve les membres de l'armée: utilisation des femmes comme esclaves, perpétration de viols collectifs suivis d'exécutions extrajudiciaires, humiliation, profanation de cadavres, etc.

Tome III, Chap. II, Section VIII.

SEPUR ZARCO: UNE HISTOIRE DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES DURANT LE CONFLIT ARMÉ GUATÉMALTÈQUE

Les habitants des communautés de la Vallée du Polochic² ont subi entre 1982 et 1988 des violations massives et systématiques de leurs droits humains commises par les membres de l'armée. Des milliers de cas de disparitions forcées, torture, exécutions extrajudiciaires et de massacres ont été répertoriés par la Commission d'éclaircissement historique en particulier au cours des années 1981 à 1983. Plus spécifiquement, les femmes ont été victimes des crimes suivants:

Viols. Les femmes devenaient souvent les cibles après que les dirigeants des communautés, les hommes et les enfants aient été les victimes d'enlèvements, de torture et de disparitions forcées. Elles étaient alors violées dans leurs maisons, avant de voir l'ensemble de leurs biens brûlés et leurs animaux massacrés ou volés. Celles qui parvenaient à fuir dans la montagne faisaient alors l'objet de persécutions. Les viols avaient lieu de manière collective devant les membres de leurs familles, parfois même devant leurs enfants en bas âge. Des femmes de tout âge, y compris des femmes enceintes, ont subi ces sévices. Celles qui partaient à la recherche de leurs maris disparus étaient elles-mêmes enlevées et emmenées dans la base militaire pour y être violées et torturées.

Esclavage domestique et sexuel. Dans la base militaire de Sepur Zarco, qui servait de «lieu de détente des troupes», les femmes étaient forcées à travailler douze heures par jour, devant cuisiner et laver les vêtements des militaires sans recevoir de compensation financière et en

utilisant leur propres ressources. Ces conditions de travail ne leur permettaient pas de s'occuper ou de nourrir leurs propres enfants dont la santé se détériorait. Elles étaient systématiquement violées par des groupes de soldats et ce, de manière répétée et souvent sous la menace d'une arme. Elles faisaient l'objet d'une étroite surveillance et il leur était impossible de quitter la communauté de Sepur Zarco. Elles recevaient périodiquement des injections de contraceptifs durant leurs heures de travail. La nudité forcée et les mariages forcés étaient également une pratique répandue dans la communauté de Sepur Zarco.

En 1988, l'armée s'est retirée de Sepur Zarco, laissant les habitants vivre avec les conséquences des violations vécues pendant près de six ans. Les femmes vivent aujourd'hui avec de graves traumatismes physiques et psychologiques, conséquences de la violence et des crimes perpétrés.

² Proche du Lac Izabal, dans le Nord-Est du Guatemala.

Conséquences de la violence sexuelle. Les conséquences physiques de la violence sexuelle incluent l'avortement, les grossesses forcées, les hémorragies, l'impossibilité de concevoir un enfant, ainsi que plusieurs types de maladies incluant les maladies sexuellement transmissibles. Les conséquences psychologiques sont nombreuses, notamment la peur et la honte, la stigmatisation ainsi que le silence. Ce silence fut pour les victimes un moyen de survie pendant plus de 25 ans, afin d'éviter le rejet et la violence de leurs conjoints, la violence de leur agresseur (considérant que beaucoup d'entre eux vivent au sein de la même communauté), et enfin pour éviter le rejet des membres de leur propre communauté. Les femmes étaient parfois accusées d'avoir provoqué le viol, de ne pas avoir réussi à l'empêcher, voire d'y avoir pris plaisir ou d'être coupable d'adultère. Elles souffrent encore aujourd'hui d'une stigmatisation importante au sein de leurs communautés et sont considérées comme étant de mauvais exemples à suivre. La culture machiste et l'influence de la religion ont poussé ces femmes à s'enfermer dans le silence et la culpabilité pendant plus de 25 ans.

«J'ai été témoin de la manière dont ils [les militaires] ont tué les hommes de la communauté, pour que eux seuls puissent prendre les décisions sur la vie de chacune d'entre nous.»³

«Ils nous obligeaient à leur donner à manger, ils nous répartissaient par groupe pour faire à manger, les tortillas. Quand on avait terminé, ils commençaient à nous violer, une à une. C'était très dur, nous n'avons pas subi un seul viol ou torture mais c'était constant. Ça fait mal de s'en rappeler...»⁴

«Nous avons besoin que vous nous croyez, que ce soit rendu public, et surtout que ça se sache au Guatemala qu'ils ont commis de graves violations à nos droits en tant qu'êtres humains. Le respect pour la vie a été perdu, le respect de notre intégrité également, et cela était le plus sacré pour nous. »⁵

Témoignage d'une survivante du département d'Alta Verapaz rendu devant le Tribunal de conscience: Tribunal de conciencia contra la violencia sexual hacia mujeres durante el conflicto armado en Guatemala. Unión Nacional de Mujeres UNAMG. Ni olvido, ni silencio. Guatemala, Guatemala: UNAMG, 2012, p. 31 et 32.

[&]quot;Y yo fui testigo de cómo iban matando a los hombres de la comunidad, para que sólo ellos quedaran con decisión sobre la vida de cada una de nosotras."

Témoignage d'une survivante du département d'Alta Verapaz rendu devant le Tribunal de conscience: *Tribunal de conciencia contra la violencia* sexual hacia mujeres durante el conflicto armado en Guatemala. Unión Nacional de Mujeres UNAMG. *Ni olvido, ni silencio*. Guatemala, Guatemala: UNAMG, 2012, p. 31 et 32.

[&]quot;Nos obligaban a ir a alimentarlos, nos conformaron por grupos, para ir a hacer turnos, para hacerles la comida, las tortillas. Luego de cumplir si fue muy duro, no fue solamente un tipo de violación o de tortura al cual fuimos sometidas, sino que lo hicieron constantemente. Por eso insisto que recordarlo realmente duele."

⁵ Témoignage d'une survivante du département d'Alta Verapaz rendu devant le Tribunal de conscience: *Tribunal de conciencia contra la violencia sexual hacia mujeres durante el conflicto armado en Guatemala*. Unión Nacional de Mujeres UNAMG. *Ni olvido, ni silencio*. Guatemala, Guatemala: UNAMG, 2012, p. 31 et 32.

[&]quot;Necesitamos que nos crean, que se publique sobre todo, que se sepa que acá en Guatemala se han cometido graves violaciones a nuestros derechos como seres humanos, se perdió el respeto por la vida, el respeto por nuestra integridad, porque es lo más sagrado para nosotras."

LES FEMMES Q'EQCHI' DE SEPUR ZARCO⁶



Carte extraite du livre de Luz Méndez Gutiérrez et Amanda Carrera Guerra, Clamor for justice, Sexual Violence, Armed Conflict and Violent Land Dispossession, ECAP, 2014, p.51

Les femmes Mayas Q'eqchi' vivent et travaillent dans la Vallée du Polochic. Le groupe communautaire de Sepur Zarco occupe le sud-ouest du Lac Izabal. Sepur Zarco est aujourd'hui rattachée à la municipalité de l'Estor (département d'Izabal) mais historiquement était rattachée à la municipalité de Panzós (département d'Alta Verapaz).

Les femmes de la communauté de Sepur Zarco ont souffert de graves violations de leurs droits fondamentaux entre 1982 et 1988. La plupart d'entre elles ne sait ni lire ni écrire et ne parle que leur langue maternelle: le maya Q'eqchi'. Elles survivent grâce au travail de la terre et de l'élevage d'animaux domestiques. Vivant dans des conditions de pauvreté extrême, elles ont beaucoup de difficulté à avoir accès à des soins de santé et souffrent de discrimination et de stigmatisation dans leur propre communauté. L'histoire de la communauté Q'eqchi' est très fortement empreinte de la problématique de dépossession continue de terres et de la recherche constante de nouvelles terres affectant la survie économique et culturelle de cette communauté. Les femmes de la communauté de Sepur Zarco ont conscience de leur droit à la terre et de leur légitimité de la revendiquer.

Les conditions de vie actuelles des femmes de Sepur Zarco sont le résultat d'une vie marquée par plusieurs types de discrimination menant à une extrême violence. Il s'agit en effet de discrimination basée sur le genre (violence sexuelle, exploitation sexuelle et oppression patriarcal), sur leur classe sociale (dépossession de leur terre et exploitation économique) ainsi que sur leurs origines ethniques.

LA LUTTE DES VICTIMES DE SEPUR ZARCO, LE RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE TRIBUNAL DE CONSCIENCE⁷

C'est grâce à un travail d'équipe que le cas Sepur Zarco a pu aller de l'avant devant les tribunaux nationaux et que la vérité sur l'utilisation des violences sexuelles durant le conflit armé a pu enfin apparaître au grand jour.

⁶ Informations tirées du livre de Luz Méndez Gutiérrez et Amanda Carrera Guerra, Clamor for justice, Sexual Violence, Armed Conflict and Violent Land Dispossession, ECAP, 2014.

Pour plus d'informations: Luz Mendez Gutierrez et Amanda Carrera Guerra, Clamor for justice, Sexual Violence, Armed Conflict and Violent Land Dispossession, ECAP, 2014; Tribunal de conciencia contra la violencia sexual hacia mujeres durante el conflicto armado en Guatemala. Unión Nacional de Mujeres UNAMG. Ni olvido, ni silencio. Guatemala, Guatemala: UNAMG, 2012.

Le chemin vers la justice pour les femmes de Sepur Zarco s'est construit en plusieurs étapes et stratégies dont l'organisation d'espaces de discussion et de rencontre pour les femmes et la construction d'alliances entre organisations de la société civile. L'ouverture du procès Sepur Zarco le 1^{er} février 2016 a représenté l'aboutissement d'un long chemin parsemé d'obstacles, parcouru par les victimes et par les organisations de la société civile qui les accompagnent.

Ce chemin a commencé en 2003, lorsqu'une poignée de féministes et de défenseur(e)s des droits humains ont décidé de créer une alliance ayant pour but de rendre visibles certaines dimensions du conflit armé tues pendant de longues années, telle que l'utilisation massive des violences sexuelles commises à l'encontre des femmes et des filles. Ce projet a donné naissance au « Consortium actrices de changement »⁸ formé par l'Équipe d'études communautaires et d'actions psycho-sociales (ECAP)⁹, l'Union nationale de femmes guatémaltèques (UNAMG)¹⁰ ainsi que par des féministes participant à titre personnel.

Le « Consortium » a alors établi des liens avec des femmes survivantes de violences sexuelles de quatre départements en leur apportant un appui psychosocial et de l'information sur leurs droits. Environ 60 femmes de Sepur Zarco ont participé à ces rencontres. Pour la première fois depuis 25 ans, les femmes ont pu rompre le silence et partager leurs expériences dans un environnement sécuritaire. Les formations données en groupe leur ont permis de prendre conscience de leurs droits en tant que femmes et de se familiariser avec les différentes notions de discrimination et violence basée sur le genre. Ces espaces de réflexion sur les causes politiques et sociales des crimes perpétrés à leur encontre leur ont permis de surmonter les sentiments de honte et de culpabilité qui les habitaient. La peine et la souffrance,

qui autrefois les immobilisaient, sont aujourd'hui sources de force et de dignité dans leur combat.

Au fil du temps, le « *Consortium* » est devenu l'« *Alliance* brisant le silence et l'impunité»¹¹ («l'Alliance»), composée des deux mêmes organisations, UNAMG et ECAP, auxquelles s'est ajoutée « *Femmes transformant le monde* » (MTM)¹², ayant pour objectif de mettre fin à l'impunité des crimes de violences sexuelles commis durant le conflit armé et de sensibiliser l'opinion publique quant à l'utilisation et la gravité de ces crimes.

JUSTICE SYMBOLIQUE: LE TRIBUNAL DE CONSCIENCE 4 ET 5 MARS 2010 GUATEMALA

En 2010, suite au constat de la perpétuation de la violence à l'égard des femmes depuis la fin du conflit armé et de l'impunité presque totale des crimes commis à leur encontre, l'Alliance décide de former un Tribunal de conscience. L'organisation du Tribunal a donc été un acte symbolique et politique important sur le chemin vers la justice pour ces femmes. La rupture du silence entourant les crimes de genre pendant le conflit armé a marqué une avancée sans précédent pour le droit des femmes au Guatemala. Les 4 et 5 mars 2010, ce Tribunal a entendu les témoignages des femmes de Sepur Zarco mais également de femmes survivantes de violences sexuelles provenant d'autres régions. Malgré la crainte de représailles, huit femmes survivantes de violences sexuelles sont venues témoigner et de nombreuses femmes se sont déplacées des quatre coins du pays pour venir assister aux travaux du Tribunal. Des représentants de l'État, des Nations Unies ainsi que des organisations de la société civile nationales et internationales étaient présents lors des audiences.

⁸ Consorcio Actoras de Cambio

⁹ Equipo de Estudios Comunitarios y Acción Psicosocial

Unión Nacional de Mujeres Guatemaltecas

¹¹ Alianza Rompiendo el Silencio y la Impunidad

² Mujeres Transformando el Mundo

Le Tribunal était constitué de « magistrates de conscience» provenant du Guatemala, du Pérou, de l'Ouganda et du Japon. Les « magistrates » étaient toutes des femmes ayant elles-mêmes été victimes de violences sexuelles dans leur pays et qui s'étaient distinguées dans leur lutte pour obtenir justice. Le Tribunal comptait également des procureures, elles aussi des femmes, avocates et reconnues pour leur engagement et leur expertise en matière de genre et de lutte contre la violence faite aux femmes. Le Tribunal a par ailleurs compté sur la participation de « témoins d'honneur » ainsi que d'expertes venues exposer leurs opinions sur les causes, les effets et les formes de violences sexuelles qui ont existées pendant le conflit armé. Les témoignages relatés de manière anonyme ont été traduits dans six langues mayas ainsi qu'en anglais.

Dans son « verdict de conscience », le Tribunal reconnaît l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre et constate, à la lumière des témoignages reçus, l'existence des faits suivants ayant eu lieu entre 1981 et 1984 :

- Nudité forcée;
- Agressions sexuelles par une ou plusieurs personnes;
- · Agressions sexuelles avec des objets;
- Agressions sexuelles comme technique d'interrogatoire;
- Agressions sexuelles avant, pendant et après les massacres;
- Agressions sexuelles devant les membres de la famille;

- Agressions sexuelles et mutilations;
- Grossesses forcées;
- Stérilisations forcées;
- Esclavage sexuel;
- Union maritale forcée avec les soldats.

Le Tribunal de conscience a reconnu la responsabilité politique et administrative des hauts responsables de l'armée, de la Police nationale, ainsi que des gouvernements successifs dans la commission de ces actes, indiquant que ces violations provenaient de politiques institutionnelles qui leur assuraient une impunité totale. Dans ses conclusions, le Tribunal précise également que les violences perpétrées sont constitutives de torture au sens du *Code pénal guatémaltèque* et contraire aux droits humains universels.

Le processus du Tribunal de conscience a été porteur de dignité et un élément réparateur pour les victimes. Après la fin des travaux, les femmes ayant participé, et plus spécifiquement celles ayant été victimes des violences dans la communauté de Sepur Zarco, ont manifesté leur désir de se rendre devant les tribunaux nationaux et d'entamer des procédures judiciaires formelles et une première plainte pénale a été formellement déposée par 15 femmes Q'eqchies'.

SEPUR ZARCO : LE PROCESSUS JUDICIAIRE

L'ensemble de ce processus reflète l'incroyable volonté des victimes de faire la lumière sur ce qui s'est passé durant le conflit armé. Il est en effet important de mentionner que ce sont ces survivantes qui sont le véritable moteur de cette lutte contre l'impunité des crimes de violence sexuelle commis sur la base de Sepur Zarco dans les années 1980. Dans ce contexte, le rôle de l'*Alliance* a été principalement d'apporter aux femmes une aide psychosociale et un appui juridique dans leur quête de justice.

Les parties civiles qui ont intégré ces procédures judiciaires sont composées de l'ECAP, organisation en charge de l'accompagnement psychosocial des victimes, de MTM, responsable de l'aspect juridique du cas et du litige *per se*, d'UNAMG, qui a mené la campagne de sensibilisation et de communication auprès du public ainsi que du Collectif Jalok'U, qui est le regroupement légal du groupe de survivantes de la base militaire de Sepur Zarco.

Obstacles. Les obstacles majeurs rencontrés par les victimes dans leur quête de justice ont été les suivants :

- La peur et l'insécurité : les victimes ont peur des représailles considérant que les agresseurs vivent parfois dans la même communauté que celles-ci.
- La honte et la culpabilité : la violence sexuelle est un sujet tabou et la responsabilité est souvent transférée à la victime.
- Les obstacles politiques : la présence de militaires au pouvoir, tout comme la corruption et les entraves à l'indépendance judiciaire, empêchent le cheminement normal de la justice. L'existence d'une politique d'amnistie et de négation des faits ayant eu lieu pendant le conflit armé est également dénoncée.

- La culture machiste: omniprésente dans la société guatémaltèque augmente les difficultés rencontrées par une victime de violence sexuelle pour être écoutée et entendue.
- La double discrimination: l'obstacle est encore plus grand lorsqu'il s'agit d'une femme autochtone, laquelle est souvent victime de discrimination et de racisme.
- La langue: la plupart des victimes du cas Sepur Zarco ne parlent pas ou peu l'espagnol, mais uniquement leur langue maternelle le maya Q'eqchi', ce qui provoque des difficultés supplémentaires, notamment dans la traduction de certains concepts juridiques.

Le processus a été long avant que les femmes ne prennent conscience de leurs droits et ne ressentent la légitimité de réclamer justice pour les souffrances qu'elles ont subies personnellement en tant que femme et non seulement en tant qu'épouse, fille ou mère. La compréhension qu'elles ont acquise des violences sexuelles leur a fait prendre conscience que les crimes dont elles ont été les victimes sont d'une gravité comparable aux autres graves violations des droits humains comme la torture ou la disparition forcée, permettant ainsi une meilleure revendication de leurs droits.

Obtenir justice pour ces femmes revêt une importance particulière, tant pour les victimes que pour la société guatémaltèque dans son ensemble. En effet, la connaissance de la vérité, la reconnaissance par l'État des crimes perpétrés, leur non-répétition ainsi que la condamnation des responsables représentent autant d'enjeux pour la construction d'une paix durable dans la vie de ces femmes survivantes que dans tout le Guatemala.

LES ACCUSATIONS ET LE DROIT INTERNATIONAL

En septembre 2011, une première plainte pénale est déposée auprès du Ministère public (procureurs de l'État chargés de l'accusation) relativement à de graves violations des droits humains qui se seraient produites sur la base militaire de Sepur Zarco à l'aube de la décennie 1980. En 2012, les témoignages de 15 femmes mayas Q'eqchies ont été entendus en preuves anticipées devant un Tribunal de Haut Risque au Guatemala. Néanmoins, il faudra attendre jusqu'en juin 2014 pour que l'exlieutenant Esteelmer Francisco Reyes Girón ainsi que l'ancien auxiliaire militaire Heriberto Valdez Asig soient arrêtés et placés en détention provisoire pour leurs rôles présumés dans les crimes ayant été commis sur la base militaire de Sepur Zarco. Les audiences préliminaires, servant à déterminer si les preuves présentées sont suffisantes pour le dépôt d'accusations formelles et pour la tenue d'un procès, ont eu lieu au cours de la première semaine d'octobre 2014. Au terme de ces audiences, le juge Miguel Ángel Gálvez, considérant qu'il existait des indices et preuves suffisants, a alors décidé la tenue d'un procès pour les deux accusés.

Les accusations. Les accusations portées à l'encontre de l'ex-lieutenant Reyes en tant qu'auteur intellectuel se déclinent sous les qualifications juridiques suivantes :

 Crime contre les devoirs de l'humanité en vertu de l'article 378 du Code pénal guatémaltèque (CPG) sous la forme de violences sexuelles, d'esclavage sexuel et d'esclavage domestique commis contre 11 femmes mayas Q'eqchies;

- Meurtre de Dominga Coc et de ses deux filles mineures Anita et Hermelinda Seb Coc en vertu de l'article 132 CPG;
- Crime contre les devoirs de l'humanité en vertu de l'article 378 CPG sous la forme de traitements cruels, inhumains et dégradants commis envers les mineures Anita et Hermelinda Seb Coc qui ont été témoins du viol de leur mère.

L'auxiliaire militaire Valdez Asig est, quant à lui, accusé en tant qu'auteur matériel de la disparation forcée de sept hommes en vertu de l'article 201Ter CPG et de crimes contre les devoirs de l'humanité en vertu de l'article 378 CPG sous la forme de violence sexuelle commis contre une femme maya Q'eqchi.

Défis juridiques. Il est important de mentionner que l'article 378 du CPG¹³ de par sa rédaction alambiquée pose divers défis juridiques. En effet, cet article codifie le « crime contre les devoirs de l'humanité » qui renvoie aux Conventions de Genève de 1949 sans toutefois faire référence explicite aux « crimes de guerre » ni aux « crimes contre l'humanité » existants en droit international. Considérant le libellé général de l'article 378 CPG, il est donc possible de porter des accusations de crimes contre les devoirs de l'humanité sans avoir à préciser la nature spécifique des crimes, situation qui peut donc mener à un grave problème de légalité des accusations. C'est en effet ce qui s'est produit lors des audiences préliminaires lorsque le juge Galvez a déterminé que les accusations portées contre les accusés n'étaient pas suffisamment précises et violaient le principe de légalité. C'est en vertu des pouvoirs conférés par l'article 342 al. 4 CPG que le juge Galvez a pu modifier les charges portées par le Ministère public à l'encontre des deux accusés et prendre la décision de renvoyer à procès les accusés sur les accusations mentionnées ci-haut.

Traduction libre de l'espagnol vers le français : Article 378. Crime contre les devoirs de l'humanité « Quiconque viole ou enfreint les devoirs humanitaires, lois ou conventions relatives aux prisonniers, otages de guerre, blessés durant des actions belliqueuses, ou quiconque commet quelconque acte inhumain contre la population civile ou contre les hôpitaux ou lieux destinés aux blessés est passible d'un emprisonnement allant de vingt à trente ans »

Malgré la modification des accusations, certains points juridiques auraient dû être clarifiés par les avocat(e)s durant durant le procès relativement au principe de légalité considérant que les crimes d'esclavage sexuel et d'esclavage domestique ne sont pas codifiés dans le CPG. Cette situation laissait présager que le Ministère public et les avocat(e)s des parties civiles allaient devoir utiliser des notions et définitions des crimes de droit international afin de convaincre le Tribunal de la légalité des accusations portées en ce qui concerne l'esclavage sexuel et l'esclavage domestique. Ce débat n'a cependant pas eu lieu. Tout au long de son jugement, le Tribunal a reconnu la commission d'esclavage sexuel et d'esclavage domestique ainsi que de violences sexuelles et traitements inhumains et dégradants comme violant l'article 3 commun des Conventions de Genève. Dans les conclusions du jugement, le Tribunal condamne les accusés pour «crimes contre les devoirs de l'humanité conceptualisés en doctrine sous la forme de viol, de traitements humiliants et dégradants, d'esclavage sexuel et d'esclavage domestique »14.

LE TRIBUNAL DE HAUT RISQUE A

Le tribunal qui a entendu le procès Sepur Zarco est le Tribunal de Haut Risque A composé de trois juges, la Présidente du tribunal Iris Jazmín Barrios Aguilar et les deux juges assesseurs Leonardo Sicay et Patricia Bustamente.

Il existe au Guatemala trois Tribunaux de Haut Risque: A, B et C. Ces tribunaux ont été créés afin de connaître des affaires présentant un risque majeur pour la sécurité personnelle des juges, magistrats, procureurs, témoins, et accusés, pour des crimes d'une extrême gravité, incluant: génocide, crimes contre les personnes et les biens protégés en vertu du droit international humanitaire, disparition forcée, torture, etc.

La présidente du Tribunal. La juge Iris Jazmín Barrios Aguilar est une juge d'expérience qui a siégé sur plusieurs procès en matière de justice transitionnelle au cours des 15 dernières années. Le plus célèbre procès qu'elle a présidé est celui qui a mené à la condamnation en 2013 de l'ex-chef d'État, le général José Efraín Ríos Montt, pour crime de génocide. Lors de ce procès, la juge Patricia Bustamente faisait également partie du Tribunal. Il s'agit d'une décision historique pour être la première condamnation d'un ancien chef d'État par un tribunal national. En 2001, la juge Jazmín Barrios a également fait partie du tribunal qui a entendu le procès relatif à l'assassinat de Monseigneur Juan Gerardi datant de 1998 et qui a condamné trois militaires de haut rang ainsi qu'un prêtre. En 2011, elle a eu à connaître du cas du massacre de Dos Erres et en 2012, du massacre de Plan de Sanchez.

Jazmín Barrios a fait l'objet de nombreuses menaces et pressions au cours des années d'exercice de sa profession incluant des tentatives de mesures de représailles disciplinaires qu'elle a su défier et surmonter. Elle a gagné plusieurs prix pour son courage et son engagement envers les droits humains notamment en 2011, le prix pour le *Renforcement de la justice au Guatemala* décerné par ASFC et en 2014, le prix international *Women of Courage* décerné par le Département d'État des États-Unis.

Conclusions du jugement rendu oralement le 26 février 2016 par le Tribunal de Haut Risque A dans la Ville de Guatemala.



Partie II: Le procès

L'ouverture du procès du cas Sepur Zarco devant le Tribunal de Haut Risque A (Tribunal) dans la ville de Guatemala, le lundi 1 er février 2016, a fait salle comble. En effet, les familles des victimes, les organisations de la société civile guatémaltèque ainsi que les ONG internationales étaient sur place pour observer le déroulement du procès. La présence de hautes autorités diplomatiques a également été remarquée. Les médias nationaux et internationaux étaient là pour couvrir l'événement.

JOUR 1

Le 1^{er} février 2016. Lors de cette première journée, les avocats ont pu présenter leurs arguments préliminaires. Le Ministère public ainsi que les organisations représentants les parties civiles¹⁵ ont présenté les accusations portées contre les deux accusés et les grandes lignes du cas.

Les arguments préliminaires de la défense relativement à l'accusé Reyes se sont centrés sur l'incompétence du Tribunal et sur la violation des droits de la défense à un procès impartial. En effet, Me Galindo, avocat en charge de la défense de Reyes, considérait que les juges Barrios et Bustamente sont partiales en ce qu'elles entretiennent à son égard une grave hostilité. Le Tribunal, après avoir entendu les cinq tentatives de la défense, a rejeté la requête.

Déclarations des accusés. L'accusé Reyes a refusé de déclarer après avoir confirmé la compréhension des

charges qui pesaient contre lui. L'accusé a fait preuve de résistance face à la juge en refusant de s'identifier devant le Tribunal et en répétant les arguments juridiques de son avocat quant à l'incompétence du Tribunal.

L'accusé Asig a, quant à lui, décidé de faire une déclaration. Celui-ci a déclaré être un ancien agriculteur et ancien membre de la Police municipale, veuf et père de 11 enfants. Il a nié être un ancien auxiliaire militaire ainsi que toute implication dans les faits dont on l'accuse et a clamé son innocence.

Déclarations des témoins. Trois témoins, trois hommes, ont été entendus par le Tribunal, tous accompagnés d'un interprète. Le premier témoignage a été rendu par un homme d'un âge avancé, venu raconter le contexte dans lequel les membres de sa communauté ont été forcés par les militaires à se déplacer vers Sepur Zarco ainsi que la disparition de son fils. Il a également résumé leur arrivée dans la communauté de Sepur Zarco et la construction de la base militaire. Le témoin a relaté sa vie au sein de Sepur Zarco pendant six ans incluant les travaux forcés que devaient effectuer femmes et hommes dans la base militaire.

Le second témoin a relaté avec émotions et sanglots les moments de sa vie qui ont été marqués par la disparition des membres de sa communauté emmenés par les soldats, la disparition de son père et de son frère ainsi que les actes de torture subis par sa mère et la mort de sa sœur, brûlée par les militaires.

Mujeres Transformando el Mundo (MTM), Unión Nacional de Mujeres Guatemaltecas (UNAMG) et Colectiva Jalok U.

L'avocat a insisté longuement sur le fait que les deux juges avaient explicitement demandé à se retirer du tribunal siégeant sur ce cas, ce qui avait été refusé par la Chambre d'appel de Haut Risque. Les recours interposés par Me Galindo pour reverser cette décision sont restés vains jusqu'à ce jour.

Les émotions du troisième et dernier témoin de la journée ont été saisissantes pour le public. Le témoin a raconté qu'il avait 12 ans lorsqu'il a été emmené dans la base militaire et jeté dans une fosse avec sept personnes avant qu'elles ne soient exécutées. Il a également relaté la disparition de ses proches ainsi que le processus d'exhumations au cours duquel il a retrouvé les restes de son défunt père et a mimé la position dans laquelle les corps étaient retrouvés, les mains attachées. Au cours de son témoignage, il a identifié l'accusé Reves ainsi que l'accusé Asig avec véhémence après avoir soulevé sa chemise pour montrer au Tribunal les cicatrices qui marquent encore aujourd'hui son corps. Il a pointé du doigt l'accusé Asig en lui criant qu'il n'avait pas peur, ni de lui ni de sa famille. «Je suis là pour que la justice attrape les responsables. Je ne veux pas d'argent. », a-t-il mentionné à la fin de son témoignage.

JOUR 2

Le 2 février 2016. Le Tribunal a entendu en cette deuxième journée d'audience, les témoignages de cinq hommes et une femme portant sur le contexte de répression et les crimes perpétrés à Sepur Zarco et ses alentours.

Les témoins entendus provenaient des communautés d'Esperanza et de San Miguelito que se trouvent dans la région de Sepur Zarco. Les témoins ont fait référence à plusieurs bases militaires qui avaient été installées dans la région soit celles de Tinajas et celle de Pataxté en plus de celle de Sepur Zarco. Les hommes racontent comment ils ont été forcés de construire base militaire, piste d'atterrissage, guérites, maisons, ainsi que de creuser des fosses.



Tous racontent les regroupements forcés des membres de la communauté orchestrés par les militaires, au cours desquels les personnes dont les noms figuraient sur une liste étaient séparées du groupe puis emmenées pour ne jamais réapparaître. Tous ont entendu parler du «Canche Asig» ou du « Teniente Reyes » et certains ont affirmé les reconnaître dans la salle d'audience.

Tous également ont confirmé qu'à l'époque, ils effectuaient des démarches pour la légalisation de leur propriété sur la terre. Tous racontent avoir connaissance des viols et violences sexuelles subis par les femmes ainsi que les tâches qu'elles étaient obligées de réaliser telles que la cuisine, le lavage des uniformes et ce, en utilisant leurs propres ressources et sans recevoir un salaire.

Les témoins sont venus partager leur histoire respective ainsi que la souffrance qu'ils ont vécues, et ce, dans l'espoir d'obtenir justice. Voici quelques extraits des témoignages entendus:

- Don Arturo raconte les souffrances dont son épouse, Magdalena Pop, lui a fait part après leur mariage et les viols qu'elle a subi dans la base militaire. Magdalena est décédée depuis 3 ans.
- Don Manuel relate les traitements inhumains et dégradants que les militaires lui ont infligés. Il était alors chef de sa communauté. Il raconte avoir été battu par les militaires et être resté pendant 45 jours avec les pieds et les mains liés dans le dos, les yeux bandés, sans recevoir ni eau ni nourriture. Couché sur le sol, il devait se courber pour arriver à manger de l'herbe et boire l'eau au sol. Il raconte avoir été traité comme un animal par les militaires qui lui urinaient dessus, dans la bouche ou dans l'eau qu'il buvait. Il raconte également le viol de sa femme quelques semaines seulement après son accouchement.

- Don Santos raconte avoir fait partie de la capture de neuf personnes par les membres de l'armée et sur lesquelles seulement trois ont survécus. Pourquoi venir témoigner? A cette question Don Santos répond: «En raison de la persistance de la souffrance que nous vivons. Et pour raconter mon histoire... moi qui ne suis qu'un paysan».
- Don Manuel raconte la manière dont il a été forcé de creuser quatre grandes fosses dans la base militaire de Sepur Zarco et indique avoir vu quatre hommes encore vivants au fond d'une des fosses. Il affirme que dixhuit personnes ont disparu, incluant ses deux frères et leurs familles, incluant ses deux frères et leurs familles. Les exhumations auxquelles il a participé ne lui ont pas permis à ce jour de retrouver les membres de sa famille.
- Doña Petrona est venue témoigner sur les tâches qu'elle devait effectuer au sein de la base militaire sans recevoir de salaire. Elle raconte avoir été frappée et violée à la menace d'une arme tout comme sa fille. «Un homme corpulent nous violait et ensuite venait un autre».
- Don Mariano témoigne de disparitions forcées, de l'enterrement d'une femme et de ses deux filles dans une fosse ainsi que de la torture vécue par les femmes qui étaient régulièrement violées après que leurs maris aient été assassinés.



Écoute du témoignage d'une victime enregistré préalablement en 2012

JOUR 3

Le 3 février 2016. Cette journée d'audience a été marquée par l'écoute et la projection vidéo de trois témoignages préalablement enregistrés de femmes victimes de violences sexuelles dans la base militaire de Sepur Zarco. Ces témoignages ont été rendus au mois de septembre 2012 devant le juge de Haut Risque B, Miguel Ángel Gálvez. Recouvertes d'un châle servant à protéger leur identité, elles ont livré leurs témoignages de manière anticipée en raison des risques importants pour leur sécurité et de leur âge avancé.

Voici quelques extraits des témoignages anticipés des victimes :

- -La première victime décrit le décès de ses deux jeunes enfants au cours des trois années passées à se cacher dans la montagne, affrontant de grandes difficultés afin de se nourrir et comment ses autres enfants ont dû enterrer leurs jeunes frères.
- -La seconde victime raconte que les soldats sont venus en hélicoptère pour les emmener dans la base militaire et qu'elle a ensuite été violée par ces mêmes soldats.
- La troisième victime détaille comment les soldats sont entrés dans sa maison par la force et ont emmené son mari, avant d'être violée par quatre d'entre eux, une arme pointée sur la poitrine.

Don Mateo, le 10ème témoin à se présenter devant le Tribunal, raconte comment il a été emmené à la base militaire de Tinajas dans laquelle il a vu les soldats couper les oreilles et le cou des prisonniers dans le but d'obtenir des informations sur les guérilleros. Il confirme les déclarations d'autres témoins selon lesquelles les soldats ne leur donnaient ni nourriture ni eau et leur faisaient boire leur urine. Présent lors d'une conversation radiophonique. Don Mateo relate avoir entendu le Président de l'époque, le général Efraín Ríos Montt, donner l'ordre aux soldats de « se charger d'eux ». Le témoin a également décrit le viol et le meurtre d'une jeune fille de sa communauté.



Les accusés et leurs avocats

JOUR 4

Le 4 février 2016. Au cours de cette quatrième journée d'audience, cinq témoins ont été entendus par le Tribunal dont une femme:

- Doña Julia, mère de Dominga Coc, a été interrogée par l'accusation sur les circonstances entourant la mort de sa fille et de ses deux petites filles âgées à l'époque de deux et trois ans. Dans une fosse au bord d'une rivière, ont été retrouvés les ossements de Dominga Coc et les petits sous-vêtements des deux enfants. Les ossements des enfants étaient déjà devenus poussière en raison de leur jeune âge. Doña Julia indique que sa fille a souffert de graves abus dans la base militaire de Sepur Zarco et raconte s'y être rendue trois fois pour poser des questions sur ce qui était arrivé à sa fille, en vain. Sa fille a été exécutée après avoir lavé les vêtements des militaires dans la rivière et après avoir été obligée de creuser sa propre tombe. Cette petite famille avait été enlevée par les militaires alors qu'elle marchait sur un chemin pour se rendre à une communauté voisine. Le père des enfants, Don Santiago a, quant à lui, été envoyé à la base militaire de Pataxté dans laquelle il a subi lui aussi de graves abus mangeant uniquement des tortillas sèches et buvant l'urine des soldats. Doña Julia raconte que lorsque son gendre est revenu de Pataxté, il était dans un tel état qu'elle ne pensait pas qu'il allait survivre. Doña Julia se rappelle s'être réunie avec ses voisines pour cuisiner pour les soldats, la peur au ventre, avec leur propres aliments.

- Faisant face au Tribunal, Don Marco ne se rappelle pas de sa date de naissance. Il reconnait les accusés. Il raconte que les soldats utilisaient des tracteurs pour transporter les personnes qu'ils capturaient dans différentes communautés ou qui marchaient sur les chemins autour des communautés. Don Marco faisait partie des surveillants de la base et se rappelle avoir vu des femmes entrer dans la base au milieu des soldats mais ne se rappelle pas les avoir vues sortir.

« Je viens pour dire la vérité. Je viens raconter ce que j'ai souffert. Moi, je suis agriculteur... » Don Marco.

- Don Domingo Z. raconte les souffrances vécues par son père à qui les soldats ont coupé les organes génitaux et dont il avait retrouvé le corps en décomposition quelques jours plus tard. Il avait fui dans la montagne où il est resté pendant un an. Il raconte que les soldats venaient le soir dans les communautés avec une liste de personnes dont ils étaient à la recherche.
- Don Domingo P. reconnaît les accusés dont l'accusé Asig qui, selon son témoignage, était avec les militaires à qui il montrait les chemins quand ils arrivaient à la municipalité. L'accusé procédait à l'arrestation de certaines personnes avant de les emmener à la base militaire de Tinajas. Le témoin décrit la base militaire comme ayant quatre entrées et quatre postes de surveillance dans lesquels il travaillait sans être rémunéré. Ces postes de surveillance servaient à vérifier l'identité des personnes qui entraient dans la base militaire. Les personnes dont le nom apparaissait sur une liste étaient arrêtées et emportées par les militaires. Il se rappelle que dans la base militaire, il y avait des fosses dans lesquelles les soldats jetaient les gens, ce qui fut le cas d'un groupe d'hommes venant de Semococh. Il se rappelle également la mort d'une femme et de ses deux filles au bord d'une rivière.
- Don Vicente a travaillé 2 jours dans la base militaire. Il avait 18 ans à l'époque. Il confirme que les hommes étaient forcés de travailler pour construire la base militaire. Il relate avoir été forcé de faire partie des PAC (Patrouilles d'autodéfense civile) lesquelles devaient rechercher certains individus qualifiés de voleurs et de délinquants. Cependant, Don Vicente affirme qu'il n'a jamais trouvé ces individus.
- Don Domingo C. vient de la communauté de Semococh et, tout comme Don Marco, il ne se souvient pas de la date à laquelle il est né. « Je viens pour savoir ce que va dire le Tribunal sur la mort de mon papa. J'étais jeune, je ne pouvais pas me défendre. Nous ne pouvions pas nous défendre. Je suis pauvre par la faute des soldats. J'ai mal car je n'ai pas de papa », Don Domingo C.

Il affirme qu'il avait 12 ans quand son père a été assassiné dans la base militaire de Sepur Zarco. Lors de son témoignage, il désigne l'accusé Reyes comme étant responsable du décès de son père. Les ossements ont été retrouvés conjointement avec les restes de cinq autres personnes.

JOUR 5

Le 5 février 2016. La cinquième journée d'audience a commencé par l'apparition d'un témoin protégé, un ancien soldat qui avait été recruté de manière forcée en novembre 1982. Le témoin se trouve dans une autre salle du tribunal en présence d'une juge et d'une des procureures au dossier. Son témoignage est retransmis par voie de vidéo conférence.

Le témoin indique avoir reçu un entraînement pour le combat physique et pour le maniement des armes. Il raconte avoir passé quatre mois dans la base militaire de Sepur Zarco au sein de la Compagnie des armes lourdes dont le commandant du groupe, l'accusé Reyes, était en charge. Le témoin se réfère à l'accusé comme étant le « Señor Esteelmer » et l'identifie: « Esteelmer Girón », pointant l'homme au costume noir et à la chemise jaune.

Le témoin raconte les abus commis par l'accusé Reyes. « Monsieur Esteelmer utilisait les femmes comme des servantes pour laver le linge et cuisiner », relate le témoin. « Un jour, sept femmes sont arrivées à la base militaire en cherchant leurs maris. Ces hommes venaient de Semococh après avoir été convoqués par le Señor Esteelmer », se rappelle le témoin. « On nous disait qu'ils étaient des guérilleros ». « Ils ont été exécutés car ils ont été signalés comme étant des guérilleros ». Le témoin confirme également que des viols et des abus contre les femmes dans la base militaire avaient bien lieu.

Le témoin donne également au Tribunal des informations géographiques importantes sur la base militaire de Sepur Zarco et sur les relations qu'entretenaient les bases militaires de la région entre elles. Selon ses dires, il y avait une relation entre la base militaire de Sepur Zarco et celle



Ancien militaire, témoin protégé du Ministère public est entendu depuis une autre salle du tribunal par voie de vidéo conférence

de Tinajas, ainsi qu'entre celles de Cobán et de Puerto Barrios. Chaque base militaire avait une juridiction à l'intérieur de laquelle il était possible de patrouiller. Il y avait plus d'une dizaine de communautés dépendantes de la base militaire de Sepur Zarco. Quant au roulement des groupes de soldats, un peloton partait pour cinq à quinze jours dans la montagne puis revenait à Sepur Zarco pour se reposer alors qu'un autre prenait la relève. Un peloton était composé en moyenne de 40 à 50 soldats.

Le témoin a par ailleurs donné des informations importantes sur la structure de la base militaire ainsi que sur la chaîne de commandement. Le témoin indique que les ordres dans la base militaire étaient donnés par le commandant exécutif qui était l'accusé Reyes. Le témoin identifie cinq postes de surveillance autour de la base militaire de Sepur Zarco. Comme de nombreux autres témoins avant lui, il confirme avoir connu un auxiliaire militaire du nom de Miguel Angel Caal. Le témoin, relatant les origines de la militarisation de la région, indique qu'après le massacre de 18 personnes,

la présence militaire fut requise par les propriétaires de fincas.

Après cet ex-soldat, le Tribunal pris connaissance des témoignages anticipés de deux femmes. L'une raconte la disparition de son mari et ses recherches infructueuses, sa vie dans la montagne où elle s'était réfugiée et ses conditions de survie. L'autre raconte comment les militaires ont emmené son mari qui n'est jamais revenu. Elle raconte avoir passé six mois dans la base militaire pendant lesquels elle a subi viols et autres abus tels que l'obligation de cuisiner et de laver le linge sous peine d'être exécutée. Après ces six mois passés dans la base militaire, cette femme raconte qu'elle a dû continuer de cuisiner pour les militaires depuis sa maison et que ces derniers abusaient d'elle à l'intérieur de sa demeure lorsqu'ils revenaient de la montagne. Parfois ils étaient quatre et parfois cinq.

JOUR 6

Le 8 février 2016. En cette sixième journée d'audience, quatre rapports d'expertise ont été produits en preuve et présentés au Tribunal:

- Rapport d'expertise sur l'histoire des registres de propriétés;
- Rapport d'expertise en anthropologie sociale;
- Rapport d'expertise en psychologie légale;
- Rapport d'expertise en anthropologie légale.

Dans le premier rapport, rapport sur l'histoire des registres de propriétés, l'expert Juan Carlos Peláez Villatoro fait une relation entre la propriété de la terre, les violences sexuelles et les traitements inhumains perpétrés dans les années 80, responsabilisant les propriétaires de fincas:

«Violence sexuelle et esclavage comme symbole de domination sur la terre. Ce sont les propriétaires et administrateurs de fincas qui sont responsables de la violence sexuelle et des traitements dégradants auxquels furent soumis les paysans et les membres de la communauté autochtone. Ces derniers ont, à titre individuel et à l'aide de personnels à leur service ou bien des forces policières ou militaires de l'État, exercé leur domination et leur pouvoir sur la terre et sur ce qui se trouve à sa surface, dans ce cas, les êtres humains.» Extrait de la présentation du rapport de l'expert lors de l'audience.

Ce rapport d'expertise vient compléter les déclarations de nombreux témoins selon lesquelles certaines victimes étaient en train de réaliser des démarches afin de légaliser leurs titres de propriété sur la terre. Il aurait pu toutefois entraîner le débat sur une pente glissante considérant qu'il recherche l'origine du conflit et des exactions



Prestation de serment de l'expert Jorge Luis Romero de Paz avant la présentation de son rapport d'expertise en Anthropologie sociale

commises dans des querelles de propriété de terre et non dans le conflit armé interne.¹⁷

Le rapport d'expertise en anthropologie sociale a été préparé par l'expert Jorge Luis Romero de Paz sur la base d'une enquête dans la région de la Finca Tinajas concernant 107 victimes et sur la base de témoignages de 38 groupes familiaux interrogés. Ce rapport cherche à dresser un portrait des victimes et des circonstances de leurs captures, des détentions collectives, disparitions, etc.

Le rapport en psychologie légale, présenté par l'experte Karen Peña Juárez, relève d'une étude physique et psychologique de 17 victimes interrogées à Izabal ainsi que d'une analyse, pour chacune d'entre elles, des éléments suivants:

- la crédibilité clinique du récit;
- · les conséquences physiques et psychosomatiques ;
- · la victimisation et ses conséquences;
- la nécessité d'un traitement spécialisé.

Dans ses conclusions, l'experte indique que pour chaque victime, les maladies rencontrées sont caractéristiques des abus perpétrés et que la victime pourrait souffrir de revictimisation au moment d'affronter ses agresseurs. L'experte relève également que les récits des victimes relatent des expériences similaires, souvent collectives, de viols après que les hommes ont été emmenés par les militaires. Ils racontent également l'abandon des enfants, livrés à eux-mêmes chaque fois qu'elles devaient se rendre à la base militaire pour cuisiner et laver le linge. L'experte affirme également que les victimes n'ont pas la capacité de feindre et ne détiennent pas les connaissances techniques pour ce faire.

L'expert Jaime Enrique Ruiz est ensuite venu présenter une partie du Rapport en Anthropologie légale relatif aux ossements retrouvés dans les fosses de Sepur Zarco.

La journée s'est terminée par l'écoute du témoignage enregistré en 2012 de Doña Candelaria relatant la disparition de son mari, enlevé par les militaires en 1982 dans le village proche de Tinajas où ils l'ont emmené. Elle était présente lorsque cela s'est produit. « On ne m'a pas donné la permission d'aller à sa recherche», indique-t-elle en faisant référence au Comité des dirigeants du village.

« Ils l'ont emmené à Tinajas, ils l'ont tué et l'ont jeté dans un trou... », Doña Candelaria.

Doña Candelaria a été emmenée à la base militaire, dans laquelle elle est restée six mois et où elle a subi des viols quasi quotidiens par au moins cinq soldats. Elle était également forcée à cuisiner et à laver le linge.

« Ils m'ont emmenée dans une pièce... Ils me sont passés dessus... Cinq soldats...Ils m'ont montré une arme. J'avais peur.... », Doña Candelaria.

Doña Candelaria a souffert de traumatismes physiques et notamment un avortement et des hémorragies suite aux viols collectifs et répétés. Pendant les six ans d'existence de la base militaire de Sepur Zarco, Doña Candelaria se rappelle qu'elle a été forcée à cuisiner pour les militaires dans sa propre maison.

¹⁷ C'est d'ailleurs ce qui a pu être observé chez certains médias : « Conflit agraire: le point de départ du Cas Sepur Zarco», http://www.soy502.com/articulo/conflictividad-agraria-punto-partida-caso-sepur-zarco



Exhibition des ossements et vêtements retrouvés dans les fosses communes de la Finca Tinajas

JOUR 7

Le 9 février 2016. À notre entrée dans la salle d'audience, une quarantaine de grosses boîtes en carton jonchent le sol, entre les avocats de l'accusation et ceux de la défense, contenant les restes humains de victimes retrouvées dans la Finca Tinajas en 2012.

Un rapport d'expertise en archéologie légale a été présenté, relatant les exhumations des cimetières clandestins retrouvés dans la Finca Tinajas. L'expert Juan Carlos Gatica Pérez indique que 48 ossements ont été retrouvés ainsi que des vêtements, des liens synthétiques autour des poignets, des chevilles et du cou de certains ossements, ainsi que des projectiles d'arme à feu, preuves des actes violents perpétrés. Considérant la position des ossements lorsqu'ils ont été découverts, l'expert conclut que les corps ont été lancés dans la fosse.

Le second et dernier expert de la journée, Oscar Ariel Ixpatan, a présenté une autre partie du rapport d'expertise en anthropologie légale, introduit en preuve le 8 février. L'expert a montré des photos des ossements, mâchoires, crânes, dents et d'autres parties du corps, démontrant les lésions et traumatismes subis.

La procureure du Ministère public a ensuite demandé à ce que soient ouvertes les boîtes de cartons et que leur contenu soit exhibé dans la salle d'audience. Pendant plus de quatre heures, l'expert, accompagné de deux assistantes du Tribunal, a sorti des boîtes et exposé les pantalons, chaussures, chemises et sous-vêtements, des ossements humains enveloppés dans du papier brun, des cordes et des morceaux de tissu.

Selon une source proche des victimes, l'exposition des ossements est une épreuve émotionnelle qui affecte beaucoup ces femmes survivantes âgées qui assistent chaque jour aux audiences, dissimulées derrière leurs voiles.



Salle d'audience

JOUR 8

Le 10 février 2016. Le rapport d'expertise en psychologie introduit en preuve lors de cette huitième journée du procès présente les conclusions des entrevues réalisées auprès de 15 femmes Q'eqchies victimes de violences sexuelles. Ces femmes ont partagé, lors des rencontres avec l'experte en psychologie Mónica Pinzón, leurs souffrances ainsi que les violences qu'elles ont vécues et qu'elles vivent encore aujourd'hui. Parmi ces faits, on retrouve:

- La violence sexuelle et viols, subis systématiquement pendant une période de plusieurs mois;
- Le déplacement forcé, les obligeant à trouver refuge dans la montagne et vivre dans des conditions inhumaines et de pauvreté extrême avec leurs enfants;
- Voir mourir leurs enfants et la disparition de leurs époux;

- L'esclavage sexuel et domestique;
- Être témoin de l'assassinat et de la torture des membres de leurs familles;
- L'injection mensuelle de contraceptifs.

Quant aux nombreuses conséquences à un niveau individuel et collectif, l'experte Mónica Pinzón relève les suivantes:

- Grossesse non désirée et/ou avortement découlant de la violence sexuelle systématique;
- Graves dommages à l'intégrité mentale: Stress extrême et post-traumatique, désir de mourir, troubles du sommeil, etc.;
- Problèmes gynécologiques graves;
- Absence de sépultures dignes permettant de vivre son deuil;
- Enfermement dans le silence et la solitude;
- Stigmatisation sociale: poursuite des violences et rejet par le conjoint, la famille, la communauté;

- Sentiments destructeurs de l'image de soi: la culpabilité d'avoir eu des relations avec plusieurs hommes autres que leurs maris, la honte, la sensation d'être sale, la perte de l'honneur et du respect de la communauté;
- Perte de la transmission de la culture par la destruction des biens et des symboles;
- Perte de la solidarité et de la cohésion sociale et communautaire, rupture du tissu social: ces femmes ne participent plus aux cérémonies culturelles.

Les femmes n'ont pas été les seules victimes de ces crimes. En effet, les enfants étaient parfois présents lors des viols ou des assassinats des membres de leur famille et souffrent également de graves séquelles psychologiques.

Une information importante exprimée par l'experte lors de sa présentation concerne le rapport au temps. En effet, selon l'experte, les communautés autochtones ont une vision différente du temps de celle des occidentaux en raison de leur culture et de leur mode de vie, expliquant qu'il soit parfois difficile pour les victimes de se rappeler des dates des événements. Elles utilisent par exemple un calendrier distinct du calendrier occidental.

La présentation des preuves s'est poursuivie en matinée par l'exposition de deux experts en archéologie, Mynor Adán Silvestre and Daniel Alonzo Jiménez Gaytán, au cours de laquelle le contenu de cinq boîtes, renfermant les restes et les vêtements des victimes retrouvées à Sepur Zarco en 2011 lors des exhumations, a été exhibé dans la salle d'audience. Parmi les ossements exhibés par l'expert, se trouvent des os des jambes et des avant-bras ainsi que d'une boîte crânienne entièrement fracturée par un impact de balle.

Cette huitième journée s'est terminée par la présentation d'un rapport d'expertise en anthropologie linguistique préparé par l'experte Mayra Barrios Torres, « afin de déterminer l'interprétation linguistique des faits de violence sexuelle relatés par les victimes qui ont leur propre interprétation linguistique de ce type de violence ». L'experte conclut que le viol peut se dire en langue Q'eqchi' de plusieurs manières.

L'experte affirme que la signification des mots utilisés en langue Q'eqchi' par les victimes, pour décrire la violence qu'elles ont subie, est la suivante: « Le corps de la femme a été profané, elle a été salie. Son monde social et spirituel a été détruit dans tous les aspects de la vie. Elle a été touchée, utilisée comme un jouet ce qui implique qu'elle n'est plus digne, qu'elle a été déshonorée, en conséquence les autres hommes ne la toucheront plus, elle ne sert plus à rien .»

« Nous étions les jouets des militaires »

« Je suis restée sans dignité »

Témoignages de victimes recueillis par l'experte

JOUR 9

Le 11 février 2016. Le premier témoin de la journée, Don Oscar, a été appelé par le Ministère public pour apporter des informations sur la localisation de la base militaire de Sepur Zarco ainsi que sur le lieu où ont été trouvés les restes de Dominga Coc et de ses deux petites filles. Le témoin est le fils de Doña Margarita, l'une des femmes victimes de violences sexuelles et d'esclavage sexuel et domestique. Le témoin indique que la base militaire se situait au milieu de la communauté de Sepur Zarco. Aujourd'hui, la place est occupée par le marché ainsi que par deux maisons.

«Là-bas, j'y suis né. Là-bas, j'y ai grandi. C'est bien là-bas» répond le jeune homme lorsqu'on lui demande si il est bien sûr de l'endroit. Quant au lieu où Dominga Coc est décédée et a été enterrée, il indique que cela se trouve à vingt minutes à pied de la base militaire. Il n'a pas été permis aux parties de poser des questions au témoin au delà du champ pour lequel il avait été proposé.

Le photographe du Ministère public a fait également une brève apparition devant le Tribunal afin de ratifier l'album contenant les photos du lieu où se trouvait la base militaire.

Ce fut ensuite au tour d'un des experts les plus attendus de présenter son rapport d'expertise relatif au contexte socio-militaire. Après avoir fait un retour sur l'histoire et le développement du conflit armé, l'expert Héctor Rosada Granados a détaillé les années les plus sombres du conflit, soit entre 1981 et 1983.



Présentation du Rapport d'expertise relatif au contexte socio-militaire par l'expert Héctor Rosada Granados

L'expert a expliqué que cette période a débuté durant le gouvernement de Romeo Lucas García, dont le frère, Manuel Benedicto Lucas García, a été Chef d'État major de l'armée de 1981 à 1982¹⁸, puis a continué sous le gouvernement de Ríos Montt. « Cela correspond à la naissance de la vision de la destruction totale: le Génocide », explique l'expert. Selon lui, le plan militaire Firmeza 83¹⁹ a eu un impact très important sur le contrôle de la société civile: « Il était indispensable de retirer l'eau au poisson»²⁰. L'expert relate l'origine de la doctrine de sécurité nationale adoptée à l'époque par plusieurs dictatures d'Amérique Latine suite à la révolution cubaine: « L'État est alors le plus important. L'ennemi de l'État, c'est l'ennemi de tous ».

Selon l'expert, Sepur Zarco est un exemple de ce qui s'est passé dans la Vallée du Polochic et dans les régions voisines où les intérêts économiques de l'État et de l'élite capitaliste étaient en jeu. L'organisation développée par les autochtones afin de récupérer leurs terres, perçue comme affectant la stabilité de l'État, a fait surgir à leur encontre un racisme et une haine profonde. Le concept de l'ennemi interne a été appliqué aux communautés autochtones de manière arbitraire et systématique et a servi à légitimer les persécutions dont elles ont été victimes.

L'expert poursuit en expliquant la différence entre les plans militaires stratégiques et tactiques-opérationnels pour ensuite détailler tout le *modus operandi* des services d'intelligence militaire: opérations permanentes de patrouille, vérifications d'identité, listes de noms établies de manière arbitraire, captures, interrogatoires violents, négation d'informations sur la détention des personnes et intimidation des familles. L'expert insiste sur l'intention de générer la terreur parmi la population, d'établir

un contrôle absolu et de détruire les communautés notamment, en procédant à la disparition forcée des hommes puis au viol et à l'esclavage sexuel et domestique des femmes.

« Ce n'était pas une guerre conventionnelle ».

Quant au rôle d'un auxiliaire militaire, l'expert indique que ce dernier tenait un rôle d'agent d'intelligence militaire, de supervision et de contrôle sur la population. Il se chargeait par ailleurs du transfert des personnes identifiées à l'autorité désignée et de l'envoi les femmes à la base militaire pour y travailler. Il exerçait également son autorité sur les patrouilles.

La journée s'est terminée par l'écoute de deux témoignages anticipés rendus par les victimes en 2012.

Doña Maria raconte comment les soldats ont emmené son mari à Tinajas. « Ils me disaient: maintenant tu es face à la mort » se rappelle-t-elle. Elle raconte qu'ils ont brûlé sa maison et ses vêtements avant de l'emmener à la base militaire de Sepur Zarco où elle est restée six mois pour cuisiner et laver les vêtements des soldats. Durant cette période, elle a souffert viols et avortement. Elle accuse l'auxiliaire militaire Juan Sam de l'avoir envoyée de force à la base militaire et se rappelle des noms de deux autres auxiliaires miliaires: Andres Caal et Miguel Angel²¹.

« Ils m'ont violée. Je pleurais... Je ne pouvais penser à rien... Ils m'ont frappée avec une arme, m'ont jetée sur le lit en pointant l'arme sur ma poitrine. » Doña Maria.

Ce dernier fait aujourd'hui face à des accusations de crimes contre les devoirs de l'humanité et crimes de disparition forcée dans le cas CREOMPAZ

¹⁹ Plan de campaña Firmeza 83: Plan militaire Fermeté 83.

[«]Retirer l'eau au poisson» (Quitar el agua al pez) s'inspire du concept de Mao Zedong selon lequel «Le guérillero, le rebelle, vit dans la population comme un poisson dans l'eau.» Il s'agissait à l'époque d'une véritable stratégie militaire dirigée contre la population civile en vue d'éliminer la guérilla.

Aucun de ces auxiliaires militaires ne fait partie des accusés.

Ce soldat ne fait pas partie des accusés.

La seconde victime, Doña Manuela, offre un récit similaire des faits et accuse un soldat du nom de Marcelino Caal de l'avoir violée²². Elle affirme également avoir été violée au bord de la rivière alors qu'elle lavait les vêtements des militaires. Doña Manuela indique qu'elle recevait une injection mensuelle pour prévenir les grossesses, comme toutes les femmes présentes dans la base militaire.

JOUR 10

Le 12 février 2016. La deuxième semaine de procès s'achève sur l'écoute des témoignages de trois femmes enregistrés en 2012 et sur la présentation d'un rapport d'expertise en balistique.

Le premier témoignage entendu par le Tribunal est celui de Doña Felicia qui relate comment 5 soldats sont entrés dans sa maison et ont emmené son mari par la force à la Finca San Miguel puis à Tinajas. Elle ne l'a jamais revu. Elle raconte ensuite avoir été violée et forcée à travailler. Elle accuse un auxiliaire militaire du nom de Miguel Angel de l'avoir envoyée à la base militaire de Sepur Zarco. Durant les six mois au cours desquels elle a travaillé dans la base, Doña Felicia se rappelle avoir vu une fosse dans laquelle les soldats jetaient les personnes capturées.

Pendant ces six mois, elle fut régulièrement violée et violentée. Elle raconte son douloureux retour dans la communauté dans laquelle elle a souffert stigmatisation et rejet. Pointée du doigt comme étant le jouet ou l'amante des militaires, elle n'a trouvé aucun soutien et a dû vivre avec ses enfants pendant un an dans un abri de fortune sous un arbre.

Doña Felicia raconte avoir été violée à l'arrière de sa maison ainsi que ses deux filles par les soldats. Elle affirme que les femmes, après avoir été violées, se rendaient à la base militaire pour remettre les affaires oubliées par leurs agresseurs à l'accusé Reyes, lequel niait être à l'origine du comportement des soldats. « C'est lui qui donnait les ordres » indique-t-elle. Doña Felicia se rappelle également que l'accusé Reyes a dû s'absenter de la base militaire après avoir été blessé à un œil, laissant les soldats sans chef.

« Ils m'ont laissé dans une pawreté extrême. J'ai fait tout mon possible pour venir afin que ces faits soient enquêtés. », Doña Felicia.

La seconde victime, Doña Vicenta, relate des faits similaires relativement à la disparition de son époux, emmené par les militaires à Tinajas avant qu'elle ne soit violée « "Tu veux vivre ou mourir?" » ils me disaient. Puis, ils m'ont écarté les jambes... » relate-t-elle. Emmenée à la base militaire de Sepur Zarco, elle y resta six mois au cours desquels elle fut victime et témoin des crimes commis.

« Merci de m'écouter. J'espère que justice sera rendue. », Doña Vicenta.

²² Ce soldat ne fait pas partie des accusés.

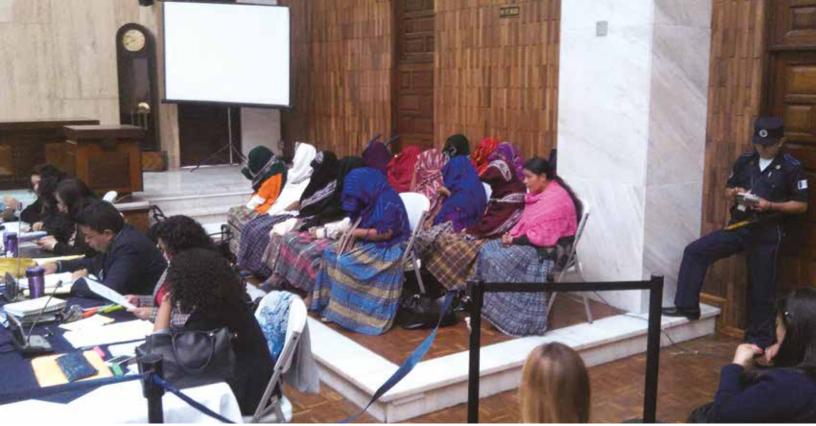
Le dernier témoignage entendu par le Tribunal en cette dixième journée fut celui de Doña Margarita. Cette dernière se rappelle qu'il y avait un trou dans la base militaire au fond duquel les hommes capturés étaient jetés. Elle raconte qu'un jour, l'accusé Reyes s'est approché du bord en tenant une barre de métal et que les hommes à l'intérieur de la fosse ont réussi à l'en déposséder et à le blesser. En réplique, les soldats ont alors lancé une grenade au dessus de la fosse, tuant quatre hommes. Après cet incident, l'accusé est parti en hélicoptère et ne revint que trois mois plus tard. Doña Margarita indique que l'accusé Reyes était celui qui dirigeait et donnait les ordres aux militaires.

Elle mentionne également l'accusé Asig: « Ils l'appelaient "Canche". Il était avec les militaires. Il était là quand ils ont emmené mon mari. Il était de Panzós ». Son témoignage fait ressortir également le nom de plusieurs autres auxiliaires militaires dont: Juan Tiul, Juan Sam et Andres Caal, qui accompagnaient les militaires dans la réalisation de leurs tâches²³.

Après la présentation de chaque témoignage enregistré en 2012, la défense a réclamé que ces témoins se présentent devant le Tribunal pour y être entendus, afin d'assurer le respect des droits de la défense incluant son droit au contre-interrogatoire. Cette requête a été systématiquement rejetée par la présidente du Tribunal affirmant ce qui suit:

- La procédure légale a été respectée et a reçu l'autorisation préalable d'un juge. Il n'est pas possible de revenir en arrière. Il ne s'agit plus le moment procédural approprié;
- Il n'y a pas eu violation des droits de la défense;
- Le processus n'en est pas au stade de l'évaluation de la preuve;
- Il n'est pas possible à ce stade d'introduire de nouvelles preuves.

Aucun de ces auxiliaires militaires ne fait partie des accusés.



Les victimes de Sepur Zarco dissimulées sous leurs voiles suivent le déroulement du procès

Le 15 février 2016. Au cours de cette onzième journée d'audience, trois témoignages enregistrés en 2012 ont été entendus par le Tribunal. Il s'agit des témoignages de Doña Cecilia, Doña Magdalena et Doña Carmen. Un second expert en balistique est également venu présenter ses conclusions.

Les trois témoignages enregistrés des femmes ont débuté de manière similaire, soit par l'arrivée des soldats dans leurs communautés, l'enlèvement et la disparition subséquente de leur mari ainsi que les viols commis à leur encontre. Elles étaient ensuite transférées à la base militaire dans laquelle elles étaient forcées à cuisiner et à laver les vêtements des militaires. Elles étaient alors régulièrement violées et recevaient une injection de contraceptifs périodiquement. Elles ont également relaté l'existence d'un *Comité* formé par les hommes de leurs communautés qui revendiquaient un droit sur la terre.

Doña Cecilia et Doña Carmen se rappellent parfaitement la date de la disparition de leurs maris, le 25 août 1982, fête patronale de Panzós. Selon plusieurs témoignages, ce jour-là 18 hommes ont été portés disparus.

Doña Cecilia raconte avoir été violée dans sa maison tout comme dans la base militaire régulièrement et collectivement. Elle se rappelle d'un auxiliaire militaire du nom de Juan Sam et d'un soldat du nom de Guayo ainsi que de l'accusé Reyes qu'elle décrit comme étant grand, de peau blanche, parlant l'espagnol et détenant une arme.

« Je ne peux pas mentir. Tout ce que j'ai dit, je l'ai vécu », Doña Cecilia. Doña Magdalena, quant à elle, se rappelle de la dernière fois qu'elle a vu son mari, le 3 février 1982, trois jours exactement avant son accouchement. Le couple avait alors quatre enfants. Elle se souvient du nom de deux auxiliaires militaires, Don Miguel Angel et Don Angel ainsi que du nom d'un soldat, Raul Cuc.

« Je me suis retrouvée avec quatre enfants à nourrir, ce fut très difficile. Les militaires, eux, ont eu la possibilité de protéger et soutenir leurs enfants », Doña Magdalena.

Doña Carmen, quant à elle, est convaincue que les animaux ont dévoré le cadavre de son mari, car ses restes n'ont pas été retrouvés lors des exhumations qui ont été effectuées dans la région. Elle a raconté être allée à la base militaire de Tinajas et assure n'avoir jamais obtenu de réponse. Elle se souvient de l'accusé Asig dont le surnom était « Canche » et des auxiliaires militaires Juan Sam et Miguel Angel.

« Ils m'ont jetée sur un lit et ont abusé de moi. Ils disaient qu'il n'y avait plus personne pour prendre soin de moi et que maintenant c'était eux qui prenaient les décisions. [...]Ils nous ont marqué la vie pour toujours. Ils ont détruit mon mariage. Je suis si triste. »

« Je remercie Monsieur le Juge de m'avoir écoutée. Il a entendu toute ma douleur. Je sens que mon cœur aurait pu s'arrêter. », Doña Carmen.

L'expert en balistique, Edgar Ajquí, a exhibé les balles retrouvées lors des exhumations effectuées dans la Finca Tinajas et dont les restes humains ont été introduits en preuve la semaine dernière. Dans ces conclusions, l'expert indique que les balles proviennent d'un calibre de 5.50x 0.45mm et correspondent aux armes utilisées par l'armée.

JOUR 12

Le 16 février 2016. Le douzième jour de procès commence par une allocution de la présidente du Tribunal rappelant aux parties le principe selon lequel « la justice doit être rapide et complète ». La présidente insiste pour que le Ministère public et les représentants des parties civiles convoquent leurs derniers experts et témoins, indiquant que la défense commencera à faire entendre les siens dès jeudi, le 18 février.

La première personne de la journée à être entendue par le Tribunal est un expert international espagnol, Arsenio Garcia Cores, avocat, venu parler de l'analyse des standards internationaux relatifs à la crédibilité des témoignages dans les cas de violations des droits humains. L'objectif de son rapport d'expertise est de démonter l'importance de réduire l'influence des critères subjectifs dans l'évaluation juridique des témoignages des victimes et de faire part au Tribunal des standards internationaux existants. L'expert insiste sur le fait que la question n'est pas de savoir si les témoignages sont crédibles mais bien de se demander pourquoi ils doivent l'être. Il définit la crédibilité comme étant: « Le jugement porté par une ou plusieurs personnes sur la vraisemblance d'un événement déterminé, indépendamment qu'il le soit ou non » (Extrait de la présentation de l'expert).

Après avoir fait un rappel historique en se fondant sur le rapport de la CEH, l'expert passe en revue les standards internationaux applicables aux crimes de torture.

« L'objectif ultime de la torture est le silence, faire taire et paralyser la population à travers la destruction du corps où les marques restent au cours du temps et visant à servir d'exemple à la communauté. » R. Seifert (Citation extraite de la présentation de l'expert).



Prestation de serment de l'expert Arsenio Garcia Cores avant la présentation de son rapport d'expertise

L'expert indique les événements traumatisants peuvent avoir affecté la mémoire des victimes tout comme la mauvaise alimentation, la dépression, etc. et que la mémoire reliée aux dates et heures n'était pas digne de foi.

L'expert cite le *Protocole d'Istanbul*²⁴ dans un paragraphe relatif à la crédibilité des victimes de violences sexuelles: « La victime peut être en mesure de se rappeler avoir été violée à plusieurs reprises, mais ne pas être capable de donner les dates exactes, les emplacements et les détails sur le contexte ni sur les auteurs. Dans de telles circonstances, l'incapacité de se rappeler des détails précis renforce plutôt que discrédite l'histoire du survivant». Dans l'analyse des témoignages, l'expert indique que toute divergence n'est pas une contradiction. En ce qui concerne les dates, l'expert considère qu'elles ne sont pas des faits, sinon qu'elles orientent simplement les faits dans le temps.

Le rapport présenté par l'expert aborde ensuite le thème de la stigmatisation et de la honte chez les victimes ainsi que leurs conséquences, soit le silence et l'impunité. « Le stigmate est l'outil le plus utile de l'extermination », facilitant la soustraction de l'individu à la protection juridique de l'État: « Sa vie ne compte pas comme une vie »²⁵.

Les différences culturelles tout comme le niveau d'éducation doivent être pris en compte lors de l'évaluation d'un témoignage afin d'éviter les erreurs et les malentendus selon l'expert. L'influence de l'interprétation linguistique ainsi que le cadre formel et rigide du système judiciaire décidant quand la personne peut parler ou doit se taire, doit également être considérée.

Manuel des Nations Unies pour l'enquête et la documentation des crimes de torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants, New York et Genève, 2004: "the victim may be able to recall being raped on several occasions but not be able to give the exact dates, locations and details of the setting or the perpetrators. Under such circumstances, the inability to recall precise details supports, rather than discounts, the credibility of a survivor's story". http://www.ohchr.org/Documents/Publications/training8Rev1en.pdf

Mercedes Hernandez, Presidenta de la Asociación de Mujeres de Guatemala, investigadora social y activista. (Extrait de la présentation de l'expert): « El estigma es la herramienta más útil del exterminio. Facilita la ubicación de un grupo social en un estatus jurídico fuera de la protección del Estado. Cuando las comunidades, las personas, son degradadas a la condición de «población objetivo» también son eliminadas de la condición de bien jurídico protegido. Su vida no cuenta como vida ». http://www.elmundo.es/opinion/2014/05/29/53876306268e3e11718b4583.html

Selon l'expert, le Tribunal doit tenir compte de la relation entre les témoignages et leur concordance et résume en affirmant que les témoignages des victimes dans le cas Sepur Zarco convergent relativement à la présence de la base militaire, les violations des droits humains ayant eu lieu et l'identité des agresseurs²⁶.

D'après son analyse relative à l'identification des agresseurs, l'expert retient les éléments suivants:

- L'accusé Reyes est mentionné dans huit témoignages;
- L'accusé Asig est mentionné dans sept témoignages;
- L'accusé Reyes a été reconnu par cinq femmes victimes;
- L'accusé Reyes a été reconnu par une femme victime;

L'expert estime donc que la cohérence individuelle et collective des témoignages ainsi que leur congruence, confirmée par la preuve documentaire, permet de conclure à leur très haut degré de vraisemblance. Les standards jurisprudentiels internationaux veulent que le témoignage ait la même valeur que n'importe quel autre type de preuve. L'expert considère que pour écarter la crédibilité de ces témoignages, il faudrait alors offrir une explication alternative raisonnablement substantielle.

« Comme nous ne savons pas écrire, nous n'avons pas pu l'écrire, même si tout est dans nos cœurs et nos esprits. » Témoignage de l'une des victimes extrait de la présentation de l'expert.

La seconde preuve de la journée présentée par le Ministère public fut le témoignage enregistré en 2012 de Doña Demecia, représentante du Collectif Jalok'U constitué partie civile.

Doña Demecia raconte que son époux faisait parti du Comité qui réclamait un droit à la terre. Elle raconte sa disparition et comme toute les autres femmes, elle raconte avoir été violée, abusée sexuellement par les soldats et les membres des patrouilles dans sa maison, dans la base militaire et lorsqu'elle allait laver les vêtements à la rivière. Elle accuse l'auxiliaire militaire Juan Sam de l'avoir forcée à se rendre à la base militaire pour travailler. Elle raconte être partie à la recherche de son mari à la Finca Tinajas. Elle n'a obtenu aucune réponse hormis le conseil de rentrer chez elle et d'arrêter ses recherches. Elle se rappelle également avoir reçu des injections de contraceptifs périodiques lorsqu'elle vivait dans la base militaire. Elle relate également que les patrons des fincas facilitaient les disparitions.

« Je suis devant Monsieur le Juge pour raconter tout ce que j'ai vécu. C'est la vérité. », Doña Demecia.

Doña Demecia raconte avoir pu sortir de la base militaire parce qu'« *un homme l'avait demandée* », il s'agissait d'un membre des patrouilles avec lequel elle a dû se marier.

« Je suis venue raconter tout ce que j'ai souffert. Je demande que justice soit rendue et que cela ne se reproduise pas. Ce n'est pas ce que je veux pour l'avenir. », Doña Demecia.

Après l'écoute du témoignage, l'avocat de la défense a réitéré sa requête afin que le témoin se présente devant le Tribunal. La défense indique que le témoin se trouve dans la salle, dissimulée sous son voile et se lève chaque jour à l'appel de son nom en tant que représentante du Collectif Jalok'U, l'une des parties civiles. La présidente

L'expert fonde cette conclusion non seulement sur les témoignages entendus au cours de l'audience mais sur diverses sources bibliographiques, incluant le Rapport du REHMI et le livre de ECAP et UNAMG, Tejidos que lleva el alma: memoria de las mujeres mayas sobrevivientes de violación sexual durante el conflicto armado (ECAP, 2009), ainsi que les autres rapports d'expertise (linguistique, médical, culturel) présentés au Tribunal.

du Tribunal a de nouveau rejeté la requête pour les mêmes raisons exposées les jours précédents.

Ce fut ensuite le tour de l'expert en anthropologie légale, Reinaldo Leonel Acevedo Álvarez, de venir exposer ses conclusions sur les ossements retrouvés à Tinajas et Sepur Zarco. A Tinajas, l'expert indique que treize fosses ont été trouvées: neuf collectives et quatre individuelles contenant en totalité les ossements de cinquante individus se trouvant dans des positions aléatoires. Sur ces cinquante individus, vingt-cinq présentaient des marques de violence: bandeaux sur les orbites oculaires ainsi que des liens autour des poignets et des chevilles. L'expert explique également que certains de ces cimetières avaient la taille de deux ou trois piscines et contenaient de nombreux morts.

Relativement à Sepur Zarco, l'expert indique avoir examiné la fosse numéro 4 qui se trouvait proche d'une rivière et qui contenait les ossements d'une une femme ayant entre treize et vingt ans. D'autres individus ont été retrouvés proche d'un abreuvoir.

JOUR 13

Le 17 février 2016. Au cours de cette treizième journée de procès, le Tribunal a pu entendre un témoignage enregistré de manière anticipée ainsi que deux rapports d'expertise, l'un militaire et l'autre culturel.

Le témoignage enregistré présenté est celui d'un homme dissimulé derrière un voile. Il s'agit d'Augustin Chen, ancien auxiliaire militaire et assistant personnel de l'administrateur de la Finca Chaviland. Ce dernier était le chef des auxiliaires militaires. Le témoin se rappelle que l'accusé Reyes était présent dès l'installation de la base militaire de Sepur Zarco en 1982, base militaire qui a été construite par les habitants des communautés sur les ordres des auxiliaires militaires. Don Augustin Chen relate avoir un jour reçu l'ordre d'aller capturer une personne de Semococh soupçonnée d'approvisionner en nourriture les membres de la guérilla cachés dans la montagne. Suite à l'échec de cette capture, le témoin



Les victimes de Sepur Zarco

raconte avoir été enfermé dans un cachot pendant un mois, attaché avec un sac sur la tête et battu régulièrement sans recevoir ni eau, ni nourriture. Il relate de même l'incident ayant mené au massacre des prisonniers de Semococh dans une fosse de la base militaire suite à la blessure à l'œil de l'accusé Reyes. Suite à cet évènement, l'accusé Reyes a quitté la base militaire de Sepur Zarco en octobre 1983 pour être transféré à Puerto Barrios. Le témoin confirme également le récit des femmes relativement aux maisons brûlées, à la commission des viols, aux faits liés à l'esclavage sexuel et domestique dans la base militaire et au bord de la rivière.

Ce témoignage a été suivi de la présentation d'un rapport d'expertise militaire réalisé par Prudencio Garcia Martinez de Murguia, ancien membre des Forces armées espagnoles et aujourd'hui à la retraite. Dans un premier temps, l'expert identifie trois facteurs générateurs de graves violations des droits humains par les forces armées dont l'utilisation perverse des concepts militaires de discipline, d'honneur et d'esprit de groupe favorisant l'impunité.

L'expert confirme les dommages irréparables commis dans les communautés et l'effet destructeur de la violence sexuelle comme pratique systématique utilisée par l'armée, tuant les hommes et laissant les femmes enceintes. Selon l'expert, les agresseurs ne voyaient pas leurs victimes comme des êtres humains mais comme des animaux. Toujours selon l'expert, le chef de la base militaire était en charge de donner tous les ordres et le groupes des auxiliaires militaires étaient constitués des citoyens des communautés en qui l'armée avait confiance pour l'aider dans sa tâche. Il affirme également que dans un environnement aussi restreint que la base militaire, il est impossible que le chef de la base n'ait pas eu

connaissance des violences sexuelles perpétrées dans l'enceinte de la base.

«Ce fut une guerre peu conventionnelle.», Prudencio Garcia Martinez de Murguia.

Se référant aux plans militaires Sofia 82-83, l'expert exprime son opinion sur le corps militaire guatémaltèque: «Je ne crois pas qu'il y ait eu une autre armée dans le monde qui ait laissé autant de preuves de ses abus». L'expert affirme également que tous les pays de la région ont reçu un appui des États-Unis pour soutenir l'implantation de la doctrine de sécurité nationale.

La présentation du Rapport d'expertise culturel par Irmaalcia Velásquez Nimatuj a terminé la treizième journée d'audience. Dans ce rapport, l'experte passe en revue les abus et souffrances vécus par 15 femmes Q'egchies durant les six années de présence de la base militaire et leurs conséquences sur le plan individuel et collectif. C'est une souffrance psychologique, physique et culturelle qui affecte ces femmes aujourd'hui encore. L'experte insiste sur le racisme enraciné dans l'histoire du pays, dans les structures sociales et étatiques ainsi que sur le contrôle, la répression et l'exploitation des peuples autochtones. Les pertes subies par ces derniers durant le conflit armé sont d'ordre culturel, spirituel, social et matériel. L'experte conclut que la réparation pour les victimes doit être intégrale incluant ainsi la réparation psychologique, matérielle et légale à un niveau individuel et collectif.

Le 18 février 2016. Durant cette quatorzième journée de procès, deux rapports d'expertise ainsi que le témoignage d'un homme enregistré préalablement à l'audience ont été présentés au Tribunal par le Ministère public. Le premier témoin de la défense a également pu être entendu.

Le premier rapport est un rapport d'expertise en anthropologie de genre présenté par l'experte Rita Laura Segato. Au cours de sa présentation, l'experte analyse la destruction de la femme autochtone comme un moyen de punir de manière exemplaire les tentatives de récupération de la terre. Selon l'experte, le viol²⁷ de la femme était un véritable objectif militaire. En effet, les attaques contre les femmes, les viols ainsi que l'esclavage sexuel et domestique constituaient des éléments stratégiques dans cette guerre et non un excès issu d'un comportement spontané de la part des auteurs de ces crimes.

«Le viol de la femme est une arme de guerre», Dr. Rita Laura Segato

L'experte fait référence à un modus operandi systématique, de disparition des hommes suivi du viol et de l'exploitation des femmes. « Les soldats disaient aux femmes: "Le gouvernement nous a envoyé pour vous violer" », ajoute-t-elle. Elle qualifie de « fémigénocide » les crimes commis au Guatemala durant cette période de l'histoire, l'appareil étatique utilisant le viol comme une forme de pouvoir visant à détruire l'ennemi pour des politiques. Selon l'experte, derrière la lutte de l'État contre la guérilla, se cache la répression des populations autochtones face à la revendication de leurs terres.



Prestation de serment de l'experte Rita Laura Segato précédant la présentation de son rapport en anthropologie de genre

« Sepur Zarco fut une agression "fémigénocidaire" », Dr. Rita Laura Segato.

Elle insiste sur le fait que les réparations qui seront attribuées aux victimes devront être conçues depuis la perspective des parties civiles. Ces dernières réclament justice et condamnation pour mettre fin à l'impunité et à leur souffrance. Elle réclame également une protection impliquant leur retrait de leur communauté ainsi qu'une compensation pour le préjudice matériel et moral subi. L'experte divise en trois différentes catégories les réparations, soit matérielle, morale et communautaire.

Le second rapport d'expertise, présenté par Paloma Soria, analyse les crimes de genre ayant eu lieu durant le conflit armé interne. L'experte expose le cadre juridique du droit international incluant le droit international des droits humains, droit pénal international et droit humanitaire international. Elle explique en détail les éléments constitutifs des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, du crime de génocide, ainsi que de la violence sexuelle, du viol et de l'esclavage sexuel en droit international. L'experte expose également la jurisprudence des tribunaux internationaux, lesquels considèrent que le viol constitue des actes de torture, traitements dégradants, atteinte à la dignité, traitements cruels, etc.

Le premier témoin de la défense à être ensuite entendu est le militaire à la retraire Gustavo Adolfo de Jesús Baldizón. Ce dernier se réfère à l'accusé Reyes comme «Esteelmer» et indique que cela fait entre dix et quinze ans qu'il ne l'a pas vu. Il expose en détail la composition et le fonctionnement de la compagnie d'artillerie. Il offre de longues descriptions techniques et organisationnelles. Le témoin indique ne plus se rappeler le moment et la manière dont il a connu l'accusé Reyes, ni même son lieu d'affectation en 1982-1983.

Le dernier témoin de la journée n'est pas des moindre puisqu'il s'agit de Don Santiago, l'époux de Dominga Coc et père des deux enfants qui ont été retrouvés enterrés dans une fosse au bord de la rivière. Le témoin raconte comment lui et sa famille ont été capturés sur un chemin alors qu'ils se rendaient à une communauté pour acheter un une boisson gazeuse.

« Elle était à mes côtés lorsqu'ils me battaient. Elle pleurait. Je me suis rendu compte qu'ils l'avaient violée. C'est à ce moment là qu'ils ont détruit mon mariage. Les enfants étaient avec elle, et moi je ne pouvais rien faire... », Don Santiago.

Don Santiago raconte que le jour suivant, sa femme l'a serré dans ses bras en lui demandant quand ils allaient rentrer chez eux. « Je ne savais pas », dit-il. Les soldats l'ont alors attaché et emmené à Santiaguito puis à Pataxté où il raconte avoir été battu toutes les nuits pendant un mois. « Ils voulaient savoir ce que je savais mais je ne savais rien... Je leur ai dit de m'enlever la vie une fois pour toutes... Pourquoi souffrir plus? », ajoute-t-il.

« Le temps a passé maintenant... on ne remarque plus les cicatrices sur mes mains et mes pieds... », Don Santiago.

Après être sorti de Pataxté, Don Santiago ne pensait qu'à une chose: retrouver sa famille. « Ce que je voulais c'était retrouver mes deux petites et encore aujourd'hui, j'ai mal... », exprime-t-il au Tribunal en sanglots. Les restes de son épouse et les vêtements de ses deux enfants sont apparus lors des exhumations réalisées au bord de la rivière.

« Je vous remercie et Dieu également. Je suis ici pour tout ce que j'ai vécu. De quoi ma femme et mes deux filles étaient elles coupables...? Eux, ils n'avaient de respect pour rien. Monsieur le Juge saura. Merci de tenir compte de mon témoignage », Don Santiago.

Le 19 février 2016. Au cours de cette quinzième journée d'audience, deux témoins ainsi que trois experts ont été entendus. Le premier témoin est un jeune homme originaire de la communauté de Sepur Zarco. Il affirme ne pas connaître les accusés. Il relate la création d'une association fondée en 2000 ayant pour objectif d'obtenir justice et une réparation digne pour les victimes de la Vallée du Polochic. En tant qu'accompagnateur des victimes, il les appuie dans la recherche et l'obtention de documents ainsi que dans leurs réclamations auprès de l'organisme en charge de l'exécution du Programme national de réparation²⁸. L'association intervient auprès de 70 communautés de la Vallée du Polochic. Il relate également certains éléments provenant des témoignages des victimes ainsi que les exhumations durant lesquelles il était présent.

Deux experts sont ensuite venus ratifier des albums photographiques exposant les bords de la rivière et la Finca Tinajas.

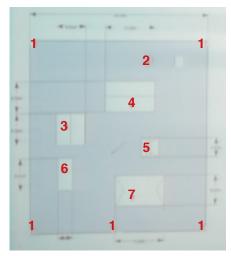
Le rapport d'expertise en architecture légale a été présenté par Elisa Gabriela Mendoza Mejía du groupe Forensic Architecture. L'experte présente une reconstruction en 3D de la base militaire réalisée sur la base des témoignages des personnes ayant participé à sa construction ou ayant vécu à l'intérieur ainsi que de photos de l'époque.



Extrait de la présentation du rapport d'expertise en architecture légale - reconstruction 3D de la base militaire de Sepur Zarco

²⁸ Programa Nacional de Resarcimiento - PNR.

L'experte guide le Tribunal à travers la base militaire et indique qu'il devait être très facile de tout entendre, considérant le type de matériel utilisé pour la construction du bâtiment. Selon l'experte, il est donc très peu concevable que les violences pratiquées à l'intérieur de la base aient pu être cachées et que personne ne s'en soit rendu compte. Elle ajoute que la cuisine où ont eu lieu certains abus était relativement proche de deux bâtiments très achalandés et dans un passage très fréquenté. L'experte considère que la capacité maximale de la base militaire était de 400 personnes.



Carte extraite de la présentation de l'experte Elisa Gabriela Mendoza Mejía, p.53

Légende:

- 1. 5 guérites entourant la base militaire.
- 2. Fosse creusée dans la terre où les hommes étaient détenus et torturés.
- 3. Bâtiment des officiers. Deux étages, toit en taule et murs en roseau.
- Bâtiment des soldats. Un étage, toit en taule et murs de planche de bois
- Cuisine. Toit en taule et murs de planche de bois. Les murs latéraux n'arrivent pas à la hauteur du toit, il leur manque un mètre environ.
- Infirmerie. Maison fermée avec toit en taule et murs de planches de bois.
- 7. Salle à manger. Espace ouvert avec toit en paille.

La présentation de ce rapport a été suivie de l'écoute d'un témoignage enregistré antérieurement au procès. Il s'agit du témoignage d'un ancien auxiliaire militaire de la communauté de Sepur Zarco, Miguel Angel Caal²⁹, qui indique être entré dans l'armée en 1981. Dans son témoignage, il affirme que l'accusé Reyes était dans la base militaire de manière permanente et que toute information était rapportée à la base militaire de Cobán. Le témoin confirme également la présence de veuves dans la base militaire pour y faire la cuisine. Il affirme par ailleurs que l'accusé Reyes donnait les ordres aux membres des patrouilles qui allaient ensuite chercher les femmes et les réunissaient. Le témoin confirme l'homicide de Dominga Coc et de ses deux enfants. Relativement à la question du viol des femmes, le témoin répond par l'affirmative indiquant qu'il existait une maison derrière laquelle les viols étaient commis. Il affirme avoir été présent lors d'un de ces viols commis par les militaires. Il raconte également les traitements inhumains et dégradants commis à l'encontre d'une femme soupçonnée d'adultère. Les deux amants furent obligés de se dévêtir et forcés d'avoir une relation sexuelle en public. Devant leur paralysie, le témoin affirme que l'accusé Reyes a ordonné aux militaires d'enlever leurs pantalons et de violer cette femme. Le témoin raconte également l'incident au cours duquel l'accusé Reyes avait été blessé à l'œil par un des sept hommes détenus dans une fosse à la suite de quoi, l'accusé avait ordonné leur exécution.

²⁹ Miguel Angel Caal a été cité dans de nombreux témoignages de victimes au cours du procès.

Le 22 février 2016. Le premier témoin à être entendu lors de cette seizième journée d'audience a été présenté par la défense de l'accusé Reyes. Le témoin, qui a été pendant 35 ans au service de l'armée, a affirmé ne pas savoir si la base militaire de Sepur Zarco avait eu recours aux services des femmes pour cuisiner. Par ailleurs, il a indiqué au Tribunal que tous les produits de première nécessité tel que les vivres et le savon étaient régulièrement envoyés à la base militaire de Sepur Zarco. Le témoin était à l'époque en charge de l'envoi des aliments. Le témoin admet toutefois ne s'être jamais rendu dans cette base militaire.

Les deux autres témoins présentés par la défense sont des officiers de l'armée. Le premier est le chef des archives et a été cité par la défense afin de certifier l'émission d'un document. Le second est venu expliquer le fonctionnement des ordres généraux mensuels émis en cas d'actions disciplinaires ou de récompenses.

Ces deux témoins ont été suivis par l'écoute du témoignage préalablement enregistré de Don Manuel en 2012. Ce témoin du Ministère public raconte que les démarches effectuées afin de légaliser leur droit de propriété sur les terres dérangeaient les propriétaires du domaine San Miguel, suite à quoi les soldats se sont installés de manière permanente dans la région. Le témoin se rappelle avoir été forcé à travailler à Sepur Zarco. Il raconte également les traitements inhumains qu'il a subi dans la base militaire de Pataxté dans laquelle il est resté attaché pendant quinze jours, battu et interrogé par les militaires, sans boire ni manger. Le témoin se rappelle de Juan Lopez et de Miguel Angel comme des auxiliaires



Étudiants du collège Canadien de Guatemala venus assister aux audiences et exprimant leur soutien aux victimes

militaires apportant leur soutien à l'armée et les obligeant à travailler. Le témoin relate la construction de la base militaire à laquelle il a été forcé de participer ainsi que les fosses qu'il a dû creuser. Don Manuel se rappelle des hommes de Semococh tués par une bombe lancée dans la fosse où ils étaient détenus.

« C'est la vérité que je suis venu dire devant la Loi et devant Monsieur le Juge. Je ne peux pas mentir. Merci de m'avoir donné l'espace et merci de votre patience », Don Manuel.

L'enregistrement du témoignage de Don Domingo a ensuite été diffusé dans la salle d'audience. Don Domingo raconte avoir été capturé le 14 juillet à dix heures du matin par des militaires et emmené à Pataxté où il est resté attaché pendant quinze jours. Il se rappelle du « lieutenant Reyes » qui donnait les ordres aux militaires. Il se rappelle également avoir dû manger de la viande de chien et boire de l'urine des soldats afin de survivre. Le témoin se rappelle également du « Canche Asig », lequel se rendait dans leur communauté. Selon le témoin, il était le chef des auxiliaires militaires. Le témoin a participé à la construction de la base militaire. Il se rappelle y avoir vu des femmes cuisiner mais indique cependant ne pas savoir si elles étaient violées.

Le plan militaire « Plan Sofia » a été déposé par le Ministère public et accepté par le Tribunal. Il n'a toutefois pas fait l'objet d'une discussion ni d'une présentation dans la salle d'audience.

La journée s'est poursuivie par le témoignage de Doña Rafaela, citée par la défense de l'accusé Reyes, qui affirme avoir connu ce dernier alors qu'elle travaillait dans la zone militaire de Mariscos de 1961 à 1985, années au cours desquelles elle cuisinait pour trente

soldats quotidiennement. Elle indique qu'elle vivait dans la base militaire et qu'elle ne fournissait pas les aliments qu'elle cuisinait pour les soldats. Elle affirme également que le comportement des soldats était respectueux envers elle et les autres femmes travaillant dans la base. Elle se rappelle également avoir reçu un salaire de 100 quetzales au début. Le témoin affirme ne plus se rappeler de la date d'arrivée de l'accusé Reyes dans la base mais affirme que les officiers ne venaient que pour un mois et pas plus.

Le 23 février 2016. La journée d'audience débute par l'écoute d'un témoin appelé par la défense de l'accusé Asig : Doña Catarina. Elle indique vivre à Panzós depuis qu'elle a 16 ans et affirme connaître l'accusé car il était son voisin et travaillait comme policier dans cette municipalité. Le témoin affirme que l'accusé Asig procédait aux arrestations en vertu des ordres émis par un juge et ne se rappelle pas l'avoir vu en compagnie de militaires. Elle se rappelle qu'il ne portait pas d'uniforme et ne se rappelle pas l'avoir vu muni d'une arme. Le témoin confirme à la demande du Ministère public que l'accusé portait le surnom de « Don Canche ».

Le second témoin présenté par la défense, Don Antonio, affirme vivre à Panzós et connaître l'accusé Asig depuis 35 ans puisque celui-ci était son voisin. Le témoin décrit l'accusé comme un employé municipal qui était en charge de l'ordre dans le village. Il affirme avoir accompagné l'accusé lorsque celui-ci procédait à l'arrestation de certaines personnes. Selon le témoin, l'accusé n'était pas auxiliaire militaire mais bien policier municipal et ne détenait pas d'arme. À la demande du Ministère public, le témoin confirme que l'accusé portait le surnom de « Canche Asig ».

Le troisième témoin de la défense, Don David, affirme connaître l'accusé Asig depuis 1970 et dit être également son voisin. Il affirme que l'accusé a travaillé pendant 32 ans pour la police municipale de Panzós et qu'il était en charge de procéder à l'arrestation des voleurs et des assassins pour les remettre au juge. Le témoin indique que le conflit dans la région s'est initié pour des raisons liées à la propriété de la terre, provoquant des morts des

deux côtés (de la guérilla et de l'armée). Il ne se rappelle pas que l'accusé ait eu une quelconque participation dans ces conflits. Le témoin indique que la base militaire était située à Panzós et affirme avoir été obligé d'effectuer des patrouilles de jour comme de nuit dans toutes les communautés, en précisant cependant n'avoir jamais porté d'arme à feu. Il affirme également que l'accusé a été contraint de patrouiller en 1980 pour éviter que la guérilla arrive dans les villages.

La défense renonce à la présentation de seize témoins, dont treize devaient être présentés par la défense de l'accusé Reyes, alléguant notamment le manque de ressources financières pour leur transport vers la capitale.

JOURS 18 ET 19

Les 24 et 25 février 2016. Les parties s'adressent au Tribunal afin de présenter leurs conclusions et prétentions respectives quant au verdict espéré.

Le Ministère public et les parties civiles

Les faits et la preuve documentaire. Me Hilda Pineda, procureure du Ministère public, passe d'abord en revue les divers témoignages et rapports d'expertise décrivant les graves violations aux droits humains ayant eues lieu dans la base militaire de Sepur Zarco et ses alentours. La procureure décrit les viols et les disparitions forcées systématiques, l'esclavage domestique et sexuel, les traitements dégradants et inhumains, les meurtres, la destruction systématique des biens, ainsi que les conséquences et dommages irréversibles causés aux victimes, à leurs familles et à leurs communautés. Elle expose également la stratégie et les méthodes mises en place par l'armée en se basant notamment sur le Manuel de guerre contre-subversive³⁰ déposé en preuve au cours du procès. Le Ministère public rappelle au Tribunal la nécessité de prendre en compte les standards internationaux en matière de crédibilité des témoignages dans les cas de graves violations des droits humains, selon l'analyse d'un des rapports d'expertise présenté au cours du procès. Elle insiste également sur l'analyse des témoignages dans les rapports d'expertise psychologique et médical qui affirment que les victimes n'ont pas la capacité d'inventer les abus auxquels elles ont été soumises, pas plus que leurs conséquences. Le Ministère public considère qu'à aucun moment les témoins de la défense ne sont venus semer un doute dans la preuve présentée par l'accusation relativement à la responsabilité des accusés.

1) Se protege y se garantiza de manera preferente e incondicional la vida y la integridad física del ser humano y su personalidad moral e intelectual. Se prohíbe cualquier tipo de discriminación que tenga por motivo la raza, el color, el sexo, la religión, el nacimiento, la posición económica o social o las opiniones políticas

(...)

16) A ningún detenido o preso podrá impedírsele la satisfacción de sus funciones naturales, tampoco podrá infligírsele torturas físicas o morales, trato cruel, castigos o acciones infamantes, molestias o coacción, ni obligársele a trabajos perjudiciales a su saludo incompatibles con su constitución física o con su dignidad humana. Los funcionarios o empleados públicos que den órdenes contra las disposiciones contenidas en este punto y los subalternos que ejecuten esas órdenes, serán destituidos de sus cargos, quedarán definitivamente inhabilitados para el desempeño de cualquier cargo o empleo público y sufrirán la sanción legal correspondiente. Los jefes de las prisiones y de lugares de detención serán responsables como autores, de cualquier acto de tortura, trato cruel o castigo infamante infligidos a los reos o detenidos en el establecimiento a su cargo y, aún cuando aparezca algún subalterno directamente responsable, serán penados como cómplices, a menos que inmediatamente de haber tenido conocimiento del hecho, hubieren tomado las medidas necesarias para evitarlo o hacerlo cesar, v hubieren promovido el eniuiciamiento de los autores. El custodio que hiciere uso indebido de las armas contra un detenido o preso, será responsable conforme a la Lev penal. La acción proveniente del delito cometido en estas circunstancias es imprescriptible.

La responsabilité. Le Ministère public allègue en premier lieu le Statut Fondamental du Gouvernement³¹, en vigueur à l'époque des faits, qui établissait dans son article 23 la reconnaissance et l'obligation de respecter la dignité de la personne humaine tout comme ses droits fondamentaux³². Cet article déterminait également la responsabilité hiérarchique des fonctionnaires de l'État et l'imprescriptibilité de certains crimes³³. Le Ministère public allègue ensuite l'application de l'article 378 du CPG qui établit le crime contre les devoirs de l'humanité en cas de violation des lois et conventions en matière

³¹ Estatuto Fundamental de Gobierno, adopté le 26 avril 1982, par la Junte militaire composée du Général José Efraín Ríos Montt, du Général Horacio Egberto Maldonado Schaad et du colonel Francisco Luis Gordillo Martínez. Ce document déroge alors à la Constitution en vigueur à l'époque et qui avait été suspendue suite au coup d'État réalisé par le Général Ríos Montt. Ce document énonce toutefois la reconnaissance et le respect par l'État des droits humains fondamentaux tel que le droit à la vie et l'interdiction de torture. Le document reconnaît également l'État guatémaltèque comme faisant partie de la Communauté Internationales et s'engageant à respecter ses obligations internationales.https://www.plazapublica.com.gt/sites/default/files/decreto_ley_24_- 82_- estatuto fundamental de_gobierno_0.pdf

³² Estatuto Fundamental de Gobierno, 26 avril 1982. ARTÍCULO 23. La dignidad de la persona humana y los derechos que se derivan de la misma, fundamentan las garantías individuales que este Estatuto de Gobierno reconoce. Por ser los derechos humanos base fundamental de la organización interna de la Nación y de sus relaciones internacionales, constituyen un valor absoluto, tutelado en primer orden por este Estatuto de Gobierno, y por lo tanto, las autoridades del Estado, de toda jerarquía, civiles o militares, encabezadas por la Junta Militar de Gobierno, deben actuar dentro de su jurisdicción, escrupulosa y asiduamente con todos los medios legítimos que tengan a su alcance para obtener el estricto cumplimiento y el más efectivo mantenimiento de las garantías y derechos individuales que se reconocen a continuación:

Manual de guerra contrasubversiva.

de droit humanitaire³⁴. Selon la procureure, l'État du Guatemala n'a pas respecté ses obligations internationales en violant l'article 3 des *Conventions de Genève* qui lui interdisait de mener des attaques contre la population civile dans le cadre du conflit armé qui s'est produit au Guatemala. Elle fait également référence à l'article 7 du *Statut Fondamental du Gouvernement*³⁵, en vigueur à l'époque, qui stipule l'engagement du Guatemala, en tant que membre de la communauté internationale, à respecter ses obligations internationales.

Les peines requises. - Accusé Reyes. Parmi les circonstances aggravantes des crimes commis par l'accusé Reyes, le Ministère public retient entre autres: la cruauté, l'abus d'autorité ainsi que l'abus de supériorité. Le Ministère public demande au Tribunal l'imposition de la peine maximale de 30 ans pour les crimes commis envers chacune des 12 victimes pour un total de 360 années de prison pour violence sexuelles, 360 années de prison pour esclavage sexuel, 360 années de prison pour esclavage domestique, à quoi s'ajoutent 60 ans de réclusion pour crimes contre les devoirs de l'humanité et en particulier traitements humiliants et dégradants commis à l'encontre des deux filles de Dominga Coc et 150 ans de prison pour les meurtres de Dominga Coc et de ses deux filles, pour un total de 1290 années de prison. - Accusé Asig. Dans le cas de l'accusé Asig, le Ministère public réclame l'application d'une peine de 280 années de prison pour la disparition forcée de sept hommes, soit la peine maximale de 40 ans par victime. A cela s'ajoute 60 ans pour le viol de deux femmes, constitutif de crime contre les devoirs de l'humanité, soit la peine maximale de 30 ans par victime. Le total d'années d'emprisonnement requis à l'encontre de l'accusé Asig est de 340 ans de prison.



³⁴ Traduction libre de l'espagnol vers le français: Article 378. Crime contre les devoirs de l'humanité « Quiconque viole ou enfreint les devoirs humanitaires, lois ou conventions relatives aux prisonniers, otages de guerre, blessés durant des actions belliqueuses, ou quiconque commet quelconque acte inhumain contre la population civile ou contre les hôpitaux ou lieux destinés aux blessés est passible d'un emprisonnement allant de vingt à trente ans »



L'accusé Heriberto Valdez Asig s'adressant au Tribuna

³⁵ Estatuto Fundamental de Gobierno, 26 avril 1982. ARTÍCULO 7º. "Guatemala, como parte de la Comunidad Internacional, cumplirá fielmente sus obligaciones internacionales, sujetándose en sus relaciones con los demás Estados, a las normas de este Estatuto de Gobierno, a los Tratados internacionales y a las Normas del Derecho Internacional aceptadas por Guatemala".

Les parties civiles ont également pu présenter leurs conclusions et leurs demandes quant à la peine requise. Elles ont été très semblables à celles du Ministère public.

La Défense

Défense de l'accusé Reyes. Me Galindo, l'un des avocats de l'accusé Reyes commence sa présentation en indiquant qu'il n'y a pas eu de conflit armé mais plutôt un affrontement armé interne ne permettant pas l'application des Conventions de Genève. Il critique également véhément la crédibilité des rapports d'expertise alléguant qu'ils sont dépourvus de valeur scientifique ou qu'ils présentent des inconsistances de dates ou de chiffres.

L'avocat expose dans ses conclusions l'importance de prendre en compte certains éléments notoires, tels que la signature des Accords de paix, l'appui de plus de 80% de la population à l'armée guatémaltèque et ce «même après 40 ans de campagnes de dénigrement», ainsi que le fait que l'armée guatémaltèque fasse aujourd'hui partie des casques bleus de l'ONU.

Me Galindo remet en question le témoignage de certaines victimes, alléguant que les « pilules du lendemain », utilisées pour bloquer et interrompre la grossesse, n'ont pas été inventées avant 2008 et commercialisées en Europe en 2009 seulement, rendant invraisemblables, selon lui, les récits des femmes de Sepur Zarco. Il souligne également des inconsistances entre les dates de décès mentionnées dans les documents et celles indiquées dans les témoignages. Il dit par ailleurs avoir remarqué des contradictions dans le témoignage de certaines femmes relatant avoir vécu dans la montagne de 1982 à 1988, ce qui n'est, selon lui, pas compatible avec le témoignage de leur vécu dans la base militaire de Sepur Zarco.

Me Galindo allègue que l'accusé Reyes était rattaché à la base militaire de Poptún (Péten) jusqu'au 31 octobre 1982 puis a été muté dans la base militaire de Puerto Barrios (Izabal) à partir du 10 novembre 1982 où il est resté jusqu'au 28 avril 1984. Il affirme que l'accusé n'a jamais été affecté à la base militaire de Sepur Zarco. Il affirme également que l'accusé était en vacances au Venezuela en avril 1982 à l'époque de certains faits lui étant reprochés. Il relève aussi l'incapacité de cinq personnes à reconnaître l'accusé sur des photos de l'époque.

Par ailleurs, Me Galindo qualifie ouvertement de mensonges les récits de plusieurs hommes venus témoigner devant le Tribunal. Il accuse l'auxiliaire militaire Miguel Angel Caal d'être responsable du viol d'une femme, mettant ainsi en doute la crédibilité de son témoignage inculpant l'accusé Reyes. Me Galindo n'a pas hésité à décrire les victimes comme des prostituées qui n'avaient plus d'époux et qui devaient trouver un moyen afin de survivre, rejetant ainsi, la thèse de l'esclavage sexuel. « Ils mentent tous. » a-t-il clamé.

L'avocat considère qu'il existe des déficiences relativement à l'identification de son client par les témoins considérant que ces derniers identifient le « lieutenant Reyes » au lieu du « sous-lieutenant Esteelmer Reyes Girón ». Il pointe également que plusieurs témoins relatent des faits ayant eu lieu à Tinajas et non à Sepur Zarco. Il termine en indiquant qu'il n'existe aucun antécédent dans les registres hospitaliers quant à une lésion, blessure ou cicatrice dont aurait souffert l'accusé Reyes.

Me Galindo termine en s'adressant aux juges Barrios et Bustamente : « Pourquoi les parties civiles vous voulaient-elles comme juges dans ce procès ? Pour s'assurer d'une condamnation...» **Défense de l'accusé Asig.** La défense de l'accusé Asig, assurée par Me Fidencia Garcia, avocate de la défense publique, soutient que la participation de son client dans les crimes dont il est accusé n'a pas été prouvée par le Ministère public.

L'avocate effectue d'abord l'analyse de l'accusation initiale présentée par le Ministère public et indique que certaines parties ont été supprimées. Elle indique également qu'il n'existait pas à l'époque de chemin hormis la rivière du Polochic pour circuler, ce qui rend, selon elle, invraisemblable la théorie de l'accusation voulant que son client soit à plusieurs endroits au même moment. Elle allègue que son client était policier municipal de Panzós, ce qui fut confirmé par tous les témoignages, et relève que les témoins qui l'ont identifié proviennent d'autres communautés que celle de Sepur Zarco. L'avocate indique que l'auxiliaire miliaire de Sepur Zarco était Miguel Angel Caal et non son client. Elle ajoute que Sepur Zarco n'était pas une communauté dépendante de la juridiction de Panzós, mais bien de la municipalité de l'Estor. Me Garcia relève également des inconsistances entre les peines requises par le Ministère public et les crimes objets de l'accusation. Elle insiste également sur le fait que de nombreuses questions n'ont pas été éclaircies pendant le procès et que le droit à la défense n'a pas été respecté. En effet, l'avocate revient sur l'impossibilité de contre-interroger de nombreux témoins incluant les victimes dont les témoignages avaient été rendus en 2012 ainsi que le rejet constant des questions de la défense par le Tribunal. Elle critique également le manque d'indépendance et d'impartialité des rapports d'expertise prenant comme exemple le rapport d'expertise militaire lequel affirme la culpabilité des accusés.

« S'il n'y a pas de respect du principe du contradictoire, il n'y a pas de respect des droits de la défense », Me Fidencia Garcia.

À la fin de son argumentation, l'avocate réclame un acquittement pour son client ainsi que sa remise en liberté immédiate, considérant que sa participation n'a pas été démontrée et qu'aucun indice n'indique qu'il était auxiliaire militaire au moment des faits.

« La participation de l'accusé est au cœur de ce qui doit être prouvé, peu importe qu'il s'agisse d'un crime national ou international », Me Fidencia Garcia.

Elle termine en faisant état des conditions de vie très pauvres de son client, de son âge et de sa santé précaire. Elle indique également qu'il a été au service de sa communauté pendant plusieurs années.

Une fois l'argumentation des avocats terminée, la parole a été donnée aux accusés afin qu'ils s'adressent au Tribunal pour exprimer leurs volontés, ce qui s'est rapidement transformé en déclarations de début de procès.

Accusé Reyes. L'accusé Reyes raconte sa mutation à la base militaire de Puerto Barrios insistant sur la hiérarchie, la discipline et le respect des ordres qui existent dans l'armée. Il raconte avoir effectué des patrouilles de nuit afin d'éviter les affrontements entre civils. L'accusé

allègue que lors de son arrestation, ses droits humains n'ont pas été respectés. Il affirme même à plusieurs reprises ne jamais avoir été sur les lieux des crimes dont il est accusé. De manière irrespectueuse, l'accusé s'adresse au Tribunal en se référant au cas « Sepur Circo »³⁶ au lieu de « Sepur Zarco », un jeu de mot insultant à la fois pour le processus judiciaire et pour les victimes.

« Avant il y avait des tribunaux militaires avec raison, les civils ne comprennent pas le fonctionnement de l'armée. »

« C'est un processus plus médiatique que juridique. On ne m'a pas donné l'opportunité de me défendre. »

« Il n'y a pas d'impunité lorsqu'on est innocent. »

Accusé Asig. Ce fut ensuite au tour de l'accusé Asig de se présenter devant le Tribunal. Ce dernier a alors clamé son innocence et son ignorance eu égard aux crimes dont il est accusé.

Représentantes des parties civiles. Les représentantes des organisations constituées parties civiles, MTM, Jalok'U et UNAMG, ont également pu s'exprimer. L'organisation MTM, représentée par Paula Barrios, a tenu à remercier les victimes, rappelant que ce sont elles qui ont mené le processus. Doña Demesia, représentante de Jalok'U, déplore le fait que les accusés ne veuillent pas reconnaître leurs responsabilités mais salue le processus judiciaire et souligne l'importance pour les victimes d'être venues dire leur vérité devant la justice. Quant à la représentante d'UNAMG, Ada Valenzuela, cette dernière a été entendue le lendemain matin 26 février, allocution au cours de laquelle elle qualifie ce moment de rendez-vous avec l'histoire, avec la mémoire, avec la vérité, avec la lutte pour la vie et pour obtenir justice.

«Nous sommes des femmes analphabètes mais nous savons que nous avons des droits.»

«Nous sommes venues dire la vérité et nous l'avons dite.»

Doña Demesia

^{36 «}Circo» signifie «cirque» en français.

Partie III: Jugement et réparations

LE JUGEMENT

Le 26 février 2016. Après dix-neuf jours d'audience, au cours desquels ont été entendus plus de vingt experts, et près de quarante témoins, dont une vingtaine avaient été enregistrés préalablement en 2012, et après avoir pris connaissance de la preuve documentaire déposée, le Tribunal de Haut Risque A, intégré par les juges Patricia Bustamente, Jazmín Barrios et Leonardo Sicay, a rendu sa décision.

Le Tribunal a déclaré coupables les deux accusés, Heriberto Valdez Asig et Esteelmer Francisco Reyes Girón de crimes contre les devoirs de l'humanité en vertu de l'article 378 du CPG, reconnaissant la commission de viols, d'esclavage sexuel, d'esclavage domestique, de traitements dégradants et de destruction de biens en violation de l'article 3 commun des *Conventions de Genève* applicable en vertu de l'article 46 de la *Constitution guatémaltèque*. Conséquemment, le Tribunal a imposé à chacun d'eux la peine maximale de 30 ans d'emprisonnement pour ce crime.



Entrée du tribunal, dernier jour d'audience

L'ancien auxiliaire militaire Heriberto Valdez Asig a également été reconnu coupable de la disparition forcée de sept hommes, en vertu de l'article 201Ter CPG, pour lequel il écope d'une peine de 210 ans de prison, soit 30 ans par victime disparue. Il devra ainsi purger une peine totale de 240 ans d'emprisonnement.

Quant à l'ancien lieutenant Esteelmer Francisco Reyes Girón, le Tribunal l'a reconnu coupable des meurtres de Dominga Coc et de ses 2 filles mineures pour lesquels il écope d'une peine de 90 ans, soit 30 ans pour chaque victime. Il devra donc purger une peine totale de 120 années de prison.

Ce jugement a été lu au public par la présidente du Tribunal après avoir passé en revue les témoignages des victimes et les rapports d'expertise, reconnaissant l'existence et la véracité des faits contenus dans l'accusation, dont les disparitions forcées perpétrées, les viols et la violence sexuelle subis ainsi que les déplacements forcés et les conditions inhumaines dans lesquelles les femmes et leurs enfants ont été obligés de vivre, provoquant dans de nombreux cas le décès de ces derniers. Le Tribunal reconnaît également que les femmes étaient soumises par les militaires à l'obligation de cuisiner et de laver leurs vêtements. A également été reconnu, le fait qu'elles recevaient des injections de contraceptifs dans la base militaire afin d'éviter des grossesses suite aux viols répétés. Selon le Tribunal, la destruction de la vie de ces femmes, de leur famille et du tissu social de leur communauté a été le résultat d'une stratégie systématique de l'État menant à la disparition des hommes qui revendiquaient leurs droits de propriété sur la terre, suivi de la violence sexuelle et de l'esclavage perpétrés à l'encontre des femmes. Le Tribunal rappelle que ces crimes ont causé des dommages individuels et collectifs, physiques, moraux, spirituels et culturels incommensurables aux victimes et à leurs familles.

« Le bien le plus précieux que possède une personne est la vie... La douleur persiste même avec le passage du temps. »

« Reconnaître la vérité aide à guérir afin que cela ne se reproduise pas. »

Juge Jazmín Barrios, présidente du Tribunal de Haut Risque A.

Le Tribunal indique que l'accusé Reyes était en charge de la base militaire de Sepur Zarco. En position d'autorité pour donner les ordres, il avait ainsi l'obligation d'exercer le contrôle sur ses subordonnés. En tant que chef de la base, le Tribunal estime que l'accusé avait connaissance et le contrôle de la situation, ce qui lui conférait la faculté d'ordonner le respect des femmes et d'empêcher les violences perpétrées.

« Les crimes de cette nature ne doivent **jamais plus** se reproduire. »³⁷

Juge Jazmín Barrios, présidente du Tribunal de Haut Risque A.

Cette décision a été accueillie par de forts applaudissements, des larmes et des chants dans la salle d'audience alors que les accusés étaient conduits à l'extérieur. Des femmes venant de la région Ixil ainsi que celles de la région de Baja Verapaz étaient présentes pour le prononcé du jugement, tout comme elles l'ont été au cours des audiences en soutien aux femmes de Sepur Zarco. Cette victoire contre le silence et l'impunité dans cette lutte menée par les femmes de Sepur Zarco est en quelque sorte leur victoire à elles aussi. C'est le cœur plein d'espoir et d'émotions qu'elles renteront dans leurs communautés pour partager la bonne nouvelle.

La solidarité qui s'est développée et s'est exprimée autour des femmes de Sepur Zarco au cours de ce procès est inspirante. À la sortie du Tribunal, derrière les vitres du bâtiment, les femmes de Sepur Zarco ont enlevé leurs voiles et remercié le public pour son soutien. La décision rendue le 26 février 2016 par le Tribunal de Haut

[&]quot;Crímenes de esta naturaleza no deben de volverse a repetir <u>nunca más</u>". En référence à Guatemala: Nunca Más, Rapport du REMHI (Récupération de la Mémoire Historique) réalisé par le Bureau des Droits Humains de l'Archevêché de Guatemala (ODHAG) en 1998.

Risque A de Guatemala est un exemple et un espoir non seulement pour les femmes de ce pays qui ont souffert des violences sexuelles perpétrées par les militaires pendant les années sombres du conflit, mais également pour les femmes du monde entier qui ont connu ou connaissent aujourd'hui encore les mêmes atrocités. Du silence à la victoire judiciaire, ces années de lutte et de courage ont finalement porté leurs fruits.

LES RÉPARATIONS

Le 2 mars 2016. L'audience sur la « réparation digne » devant être octroyée aux victimes s'est tenue trois jours après que le verdict ait été rendu par le Tribunal. Les parties civiles ont alors pu présenter leurs arguments à l'appui de leurs demandes. Le Ministère public s'est, quant à lui, contenté de les appuyer dans leur requête.

Représentations des parties. L'avocate représentant les parties civiles, Me Jennifer Bravo, a d'abord fait référence à plusieurs textes et principes de droit international liés au concept de réparation, tels que le Pacte des Droits Civils et Politiques, la Convention Américaine des Droits de l'Homme, les Principes fondamentaux des Nations Unies en matière de réparations, la Recommandation générale no.3 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)³⁸, ainsi que des textes nationaux suivants: l'article 36 de la Loi sur l'Organisme judiciaire guatémaltèque³⁹, l'article 1665 du Code civil guatémaltèque⁴⁰, article 124 du Code de procédure pénale guatémaltèque⁴¹, l'article 155 de la Constitution du Guatemala⁴².

L'avocate insiste sur la demande d'une réparation transformatrice qui viendrait corriger les conditions de vie actuelle des victimes, la discrimination et la violence exercée à leur égard. Elle demande au Tribunal de tenir compte de la situation particulière de la vie de ces femmes notamment en raison de leur âge, leur culture et leur religion. Le but de la réparation doit, selon elle, permettre de consolider la démocratie inclusive des femmes, éradiquer la marginalisation, permettre la récupération et dignification de la culture perdue en raison des crimes perpétrés. Afin de permettre la clôture de ce processus de justice et de guérison pour ces femmes, l'État devrait assumer publiquement sa responsabilité.

Les *Principes fondamentaux des Nations Unies* en matière de réparations divisent en cinq catégories les éléments de réparations permettant d'arriver à une réparation intégrale, soit : la restitution, l'indemnisation, la réhabilitation, la satisfaction et les garanties de non répétition.

Les réparations demandées par les parties civiles sont tant individuelles que collectives et s'adressent aux deux individus coupables et à l'État guatémaltèque.

Parmi les réclamations, on retrouve les éléments suivants:

- que soit ordonnée la poursuite des recherches des personnes disparues;
- que les victimes aient accès à des soins de santé;
- que Esteelmer Francisco Reyes Girón soit condamné à payer la somme de 12 680 668Q (soit environ 2 150 000\$ CAD) aux victimes;
- que Heriberto Valdez Asig soit condamné à payer la somme de 2 717 835Q (soit environ 460 000\$ CAD) aux victimes;
- la création d'un centre de santé dans la communauté;
- la création d'une école dans la communauté permettant une éducation bilingue pour enfant et adulte;
- · l'accès aux terres: attribution d'un terrain pour

³⁸ Convention on the Elimination of Discrimination against Women.

³⁹ Relatif à l'application de la Loi dans le temps.

⁴⁰ Qui prévoit la responsabilité subsidiaire de l'État pour les dommages causés par un fonctionnaire dans le cadre de ses fonctions en cas de l'insolvabilité de ce dernier.

⁴¹ Qui établit le droit à la réparation digne et la procédure à suivre.

⁴² Qui prévoit la responsabilité solidaire de l'État pour les dommages causés par un fonctionnaire dans le cadre de ses fonctions.

- chacune des 11 femmes dans les 4 communautés d'où elles viennent et la garantie d'une sécurité juridique pour les terres de la communauté de Sepur Zarco;
- l'amélioration de leurs maisons qui sont actuellement dans des conditions inhumaines c'est à dire sans sol, ni toilettes et sans accès à l'eau potable;
- la création d'un jour national de la vérité des femmes victimes de violences sexuelles, d'esclavage sexuel et domestique qui serait le 26 février;
- la présentation d'excuses publiques;
- la traduction de la sentence dans les 24 langues parlées dans le pays;
- que soit ordonnée l'inscription de l'histoire de Sepur Zarco dans les livres d'école;
- que soit ordonnée l'inclusion de cours obligatoires dans la formation militaire sur les droits des femmes et la prévention de la violence.

La défense d'Esteelmer Francisco Reyes Girón s'est contentée de répéter que le Tribunal n'était pas compétent pour prononcer le jugement rendu le 26 février 2016, intervention qui a été rapidement interrompue par le Tribunal considérant que ce n'était pas le moment opportun pour ce type d'arguments. La défense de Heriberto Valdez Asig a, quant à elle, insisté sur les conditions de pauvreté dans lesquelles ce dernier vit actuellement et son incapacité à payer la somme réclamée par les parties civiles, indiquant que l'État devrait alors être appelé en garantie. L'avocate a rappelé au Tribunal que le principe de proportionnalité devait être également pris en compte dans l'évaluation de la réparation.

La décision du Tribunal sur les réparations. La décision a été rendue immédiatement sur le banc après avoir entendu les brefs arguments de la défense et inclut les éléments suivants:

Envers les deux individus reconnus coupables:

- Condamne Esteelmer Francisco Reyes Girón à payer la somme de 500 000Q (soit environ 85 000\$CAD) à chacune des 11 femmes victimes;
- Condamne Heriberto Valdez Asig à payer la somme de 250 000Q (soit environ 42 500\$CAD) aux familles des sept disparus.

Envers l'État guatémaltèque⁴³:

- Ordonne au Ministère public la poursuite des recherches des personnes disparues de Sepur Zarco et ses alentours;
- Ordonne au ministère de la Santé publique la création d'un centre de santé dans la communauté de Sepur Zarco;
- Ordonne au ministère de l'Éducation d'améliorer les infrastructures des écoles des communautés de Sepur Zarco, San Marcos, Poombaac et La Esperanza;
- 4. Ordonne au ministère de l'Éducation d'offrir une éducation bilingue pour enfant et adulte dans la communauté de Sepur Zarco;
- Ordonne au ministère de l'Éducation d'offrir des bourses d'étude à toute la population de Sepur Zarco;
- Ordonne que les démarches de reconnaissance de propriété de terre initiées par les personnes disparues soient poursuivies devant les autorités compétentes;
- Ordonne à l'État d'effectuer les arrangements nécessaires afin que les communautés de Sepur Zarco, San Marcos, Poombaac et la Esperanza et les victimes puissent avoir accès aux services de base;
- 8. Ordonne au ministère de la Culture et des Sports de développer des projets avec les femmes de Sepur Zarco et toute la communauté;

⁴³ Le Tribunal a considéré qu'il était trop tard pour appeler l'État en garantie à cette étape procédurale en vertu du Code de procédure pénale. L'État n'est donc pas tenu de supporter la réparation économique à laquelle ont été condamnés les accusés. Le Tribunal a toutefois décidé d'imposer à l'État guatémaltèque des mesures de réparations collectives.

- 9. Ordonne au ministère de l'Éducation que les programmes scolaires et les livres d'école incluent le cas Sepur Zarco;
- Ordonne au ministère de l'Éducation et de la Culture la réalisation d'un documentaire sur le cas Sepur Zarco;
- 11. Ordonne au ministère de l'Éducation et de la Culture la traduction de la sentence dans les 24 langues mayas parlées au Guatemala;
- 12. Ordonne que les représentants des parties civiles réalisent les démarches nécessaires pour la reconnaissance du 26 février comme le jour national des victimes de violence sexuelle, esclavage sexuel et esclavage domestique;
- Ordonne que à la municipalité de l'Estor la construction dans l'année d'un monument représentant la recherche de justice des femmes de Sepur Zarco;

- 14. Ordonne que les représentants des parties civiles réalisent les démarches nécessaires devant le Parlement en relation avec la *Loi sur les disparitions forcées*;
- 15. Ordonne au ministère de la Défense Nationale d'inclure des cours obligatoires dans la formation militaire sur les droits humains des femmes et la prévention de la violence contre les femmes;
- 16. Ordonne à l'État à travers le ministère de l'Intérieur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des représentants des parties civiles, des victimes et de leurs familles.



Explosion de joie dans la salle d'audience après le prononcé de la sentence



Les victimes après le prononcé de la sentence

Conclusions

Avancée juridique. D'un point de vue juridique, il convient de rappeler que ce procès était le premier au niveau national à connaître un cas d'esclavage sexuel. Ce crime n'étant pas codifié dans le Code pénal guatémaltèque, un débat juridique sur l'intégration du droit international était donc attendu. Ce débat n'a pas toutefois pas eu lieu mais le jugement est innovateur par la reconnaissance du Tribunal de faits constitutifs d'esclavage sexuel et domestique. Le Tribunal les qualifie de concepts doctrinaux inclus dans le type pénal de « crimes contre les devoirs de l'humanité », effectuant ainsi un rapprochement entre le droit national guatémaltèque et le droit international.

La signification du jugement. Le jugement dans le procès Sepur Zarco est le résultat d'une lutte de plus d'une décennie menée par ces femmes victimes de violences et par les organisations de la société civile qui leur ont apporté un soutien psychosocial et juridique depuis 2003. En brisant le silence entourant les violences sexuelles subies, les traitements dégradants et inhumains vécus, l'esclavage sexuel et domestique imposé au cours de ces six années de contrôle militaire dans la région, les femmes de Sepur Zarco ont ouvert une porte et tracé un chemin qu'emprunteront d'autres femmes victimes des mêmes atrocités. Le jugement rendu par le Tribunal est symbolique pour les victimes de Sepur Zarco mais également pour toutes les femmes du pays et de la région. Il porte un message social, politique et juridique fort car il signifie avant tout la reconnaissance de la véracité du témoignage de ces femmes, si souvent niée, rétablissant ainsi leur dignité et leur permettant de franchir un pas supplémentaire dans la guérison de leurs souffrances physiques et psychologiques.

Le jugement est aussi une condamnation de la violence faite aux femmes et de l'impunité qui l'accompagne, dans ce pays encore empreint d'une forte culture patriarcale et machiste. Il envoie en outre le message que la volonté de justice chemine et que les actes criminels du passé ne jouissent plus d'impunité, de prescription ou d'amnistie.

Enfin, cette condamnation est le symbole du courage des victimes, de leur détermination et de leur persévérance pour la reconnaissance judiciaire de la vérité, élément fondamental dans la (re)construction de la mémoire historique au Guatemala.

Les défis à venir. Il ne faut toutefois pas oublier l'envers du décor. Le jugement sur les réparations émis par le Tribunal est certes une victoire pour les victimes et une avancée importante pour la justice transitionnelle du pays, mais il reste cependant la source d'une nouvelle lutte pour les victimes. En effet, concrètement, l'exécution de ce jugement est longue et parfois impossible. La réparation économique reste malheureusement souvent au stade symbolique en raison de l'insolvabilité des accusés, du fait que l'État ne soit pas garant ou simplement, du manque d'effectivité judiciaire. Ces femmes, d'un âge avancé, vont continuer de vivre dans des conditions de pauvreté extrême, sans accès à des soins de santé ni à des conditions de vie dignes, probablement encore longtemps après le prononcé du jugement. Comme l'ont rappelé les organisations de la société civile à la fin de procès, l'accompagnement de ces femmes n'est pas terminé. Après avoir vécu pendant un mois une médiatisation

extrême de leur cas, de leurs souffrances et de leurs vies, elles vont retourner dans leur communauté, dans les mêmes conditions de vie qu'auparavant, et devant maintenant faire face à la stigmatisation des autres membres de leurs communautés. Le besoin de solidarité et d'accompagnement national et international est donc plus que jamais nécessaire.

L'état de la justice transitionnelle au Guatemala. Les procès de justice transitionnelle sont souvent perçus par une partie de la population au Guatemala comme une réouverture de cas appartenant au passé. Les défenseurs des droits humains au Guatemala préfèrent utiliser le terme de justice transformatrice, impliquant une transformation de la société actuelle. En effet, selon leur vision, la violence actuelle et la corruption affectant le pays trouvent leurs sources dans les «cas du passé». Il s'agit d'un continuum de violence ne pouvant être brisé qu'en mettant fin à l'impunité dont jouissent encore aujourd'hui de nombreux acteurs du conflit armé. Les cas de graves violations des droits humains perpétrés pendant le conflit armé sont de plus en plus nombreux à se retrouver devant les tribunaux nationaux. Malgré la lenteur des processus et des obstacles rencontrés, la volonté des victimes et des organisations les représentant ne fléchit pas, les victoires sont déjà nombreuses et les procès à venir, prometteurs.





Crédits photos pages 62 et 63 : Aldo Fernandez Comparini



